

**Session du
22 septembre 2009**

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

Session du 22 septembre 2009

SOMMAIRE

COMPOSITION DU CONSEIL RÉGIONAL	I à XIII
APPROBATION DES COMPTES RENDUS INTÉGRAUX DES DÉBATS DES SESSIONS DU 2 MARS 2009 ET DU 21 AVRIL 2009	2
ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne	2
DÉBAT GÉNÉRAL	10

RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION

FINANCES – MOYENS GÉNÉRAUX – GESTION DES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX	32
PLAN RAIL AUVERGNE 2009-2013 CONTRACTUALISATION D'UN EMPRUNT PLURI-ANNUEL	32
GRANDE HALLE D'Auvergne : ZÉNITH, PARC DES EXPOSITIONS RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2008	32
VULCANIA RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008	33
INSTITUTION RÉGIONALE	35
REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL RÉGIONAL REPRÉSENTATIONS DE MADAME CHRISTIANE LAÏDOUNI	35
INDEMNITÉ DE SÉJOUR DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne	35

RAPPORTS DE LA PREMIÈRE COMMISSION

INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET SERVICES ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	36
PLAN AUVERGNAT POUR LA CRÉATION ET LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES (PACTE) : ASSOCIATIONS DE PRÊTS D'HONNEUR	36

TOURISME ET THERMALISME	36
FONDS RÉGIONAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE POINT FORT TOURISTIQUE	36
AIDE EXCEPTIONNELLE : MISE EN VALEUR D'ÉDIFICES MAJEURS DE LA VILLE DU PUY-EN-VELAY	37
PROJET D'INSCRIPTION DE LA CHAÎNE DES PUYS AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO	38
AGRICULTURE ET FORÊT	39
CONTRAT RÉGIONAL DE DIVERSIFICATION AGRICOLE PLAFONNEMENT DE L'AIDE À L'ACQUISITION DE DISTRIBUTEURS DE LAIT POUR LA VENTE DIRECTE	39
CHARTRE OVINE MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION OVINE EN AUVERGNE	45
CONTRAT DE VALORISATION ET DE QUALITÉ LANCEMENT DU DISPOSITIF CROQ : CONTRAT RÉGIONAL D'OBJECTIFS DE FILIÈRE SOUS SIGNE D'IDENTIFICATION DE LA QUALITÉ ET DE L'ORIGINE	51

RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	54
FIXATION DES TARIFS DES SERVICES D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT	54
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	55
COORDINATION DES FINANCEURS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	55
REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL RÉGIONAL : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS SPÉCIALISÉ	55
CONVENTIONS QUINQUENNALES AVEC LES CFA	56
CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS APPRENTISSAGE : SIGNATURE DES AVENANTS N° 8, 9 ET 10	56

RAPPORTS DE LA TROISIÈME COMMISSION

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC	58
AVENANT N° 1 À LA CONVENTION EN VUE DU LANCEMENT D'ÉTUDES POUR LE DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES AFIN D'AMÉLIORER LA SITUATION DU HAUT ET DU TRÈS HAUT-DÉBIT EN AUVERGNE	58
CONTRAT DE PARTENARIAT « AUVERGNE HAUT-DÉBIT » : RAPPORT ANNUEL 2008 DU TITULAIRE FRANCE TÉLÉCOM	59

RAPPORTS DE LA QUATRIÈME COMMISSION

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIES	59
POLITIQUE DE L'EAU	
AVIS SUR LES ZONES SENSIBLES AU TITRE DE LA DIRECTIVE	
« EAUX RÉSIDUAIRES URBAINES » DU BASSIN ADOUR-GARONNE	59
CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE	60
COMMUNICATIONS ET TRANSPORTS	61
EXPLOITATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS D'INTÉRÊT RÉGIONAL (TER)	
BILAN DE L'ANNÉE 2008	61
GRANDE VITESSE ET PROSPECTIVE	
PROTOCOLE D'ACCORD « POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INTERMODALITÉ	
DANS LES TRANSPORTS PUBLICS EN AUVERGNE »	62
VOEUX	63
VOEU N° 1 CONCERNANT LE CHANGEMENT DE STATUT ET D'OUVERTURE	
AU CAPITAL DE LA POSTE	
DÉPOSÉ PAR LE GROUPE COMMUNISTE, RÉPUBLICAIN ET DU PARTI DE GAUCHE	63
VOEU N° 2 CONCERNANT LA RESTRUCTURATION DU SERVICE COMPTABLE	
DE LA POSTE SAINT-ÉLOY	
DÉPOSÉ PAR LE GROUPE COMMUNISTE, RÉPUBLICAIN ET DU PARTI DE GAUCHE	65
VOEU N° 3 CONCERNANT L'APPORT DU BÉNÉVOLAT	
ET VISANT À SÉCURISER L'ACTIVITÉ ASSOCIATIVE	
ET LES MANIFESTATIONS CULTURELLES RÉGIONALES	
DÉPOSÉ PAR LE GROUPE SOCIALISTE	65
VOEU N° 4 CONCERNANT L'OBTENTION DE L'EXAMEN DE LA RÉGULARISATION	
DE LA FAMILLE TANG-ZHOU	
DÉPOSÉ PAR LE GROUPE SOCIALISTE ET LE GROUPE VERT	66

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

VICE-PRÉSIDENTS
élus le 13 février, le 15 mai, le 12 septembre 2006
et le 25 septembre 2007

Président:	M. René SOUCHON
1^{er} Vice-Président :	M. Alain BUSSIÈRE
2^{ème} Vice-Président :	M ^{me} Arlette ARNAUD-LANDAU Conseillère Municipale du Puy-en-Velay (Haute-Loire)
3^{ème} Vice-Président :	M. Jean-Michel GUERRE Maire de Bellerive-sur-Allier (Allier)
5^{ème} Vice-Président :	M ^{me} Anna AUBOIS
6^{ème} Vice-Président :	M. Lionel ROUCAN
Puis par ordre alphabétique :	M ^{me} Dominique BRU
	M. André CHAPAVEIRE
	M ^{me} Catherine HENRI-MARTIN
	M. Jacques-Bernard MAGNER
	M. Jean-Claude MAIRAL Conseiller Municipal de Creuzier-le-Vieux (Allier)
	Mme Élisabeth THÉVENON-DURANTIN

Conseil Régional d'Auvergne

COMPOSITION DES COMMISSIONS ORGANIQUES

Formées lors de la réunion du 13 février 2006,
modifiées lors de la réunion du 23 octobre 2006 et du 25 septembre 2007

1^{ère} COMMISSION : **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

PRÉSIDENTE : M^{me} Élisabeth THÉVENON-DURANTIN

VICE-PRÉSIDENT : M. Jacques-Bernard MAGNER

SECRÉTAIRE : M. Alain MERCIER

MEMBRES : M. André CHAPAVEIRE
M. Éric DUBOURGNOUX
M. Yves GUEYDON
M. Jean MALLOT
M^{me} Élisabeth MONTFORT
M. Jean PRORIOL

2^{ème} COMMISSION : **POLITIQUE DE LA JEUNESSE, ÉDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE**

PRÉSIDENTE : M^{me} Arlette ARNAUD-LANDAU

VICE-PRÉSIDENT : M. Alain BUSSIÈRE

SECRÉTAIRE : M^{me} Danielle DEMURE

MEMBRES : M^{me} Françoise BLAZY
M. Yves CARROY
M^{me} Martine MAHTOUK
M^{me} Nicole ROUAIRE
M^{me} Pascale SEMET

3^{ème} COMMISSION :
DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE CONTRACTUELLE

PRÉSIDENTE : MME Dominique BRU
VICE-PRÉSIDENT : M. Jean-Michel GUERRE
MEMBRES : M. Jean AULAGNIER
M. Bernard FILHOL
MME Jane GALLEAZI
MME Yvette MERCIER
MME Agnès MOLLON
MME Marie-Agnès PETIT

4^{ème} COMMISSION :
ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, VOIES DE COMMUNICATION ET ÉNERGIES

PRÉSIDENT : M. Lionel ROUCAN
VICE-PRÉSIDENTE : MME Christiane LAÏDOUNI
SECRÉTAIRE : M. Serge TEILLOT
MEMBRES : M. Michel BERGOUGNOUX
M. Michel BONNEFILLE
M. Luc BOURDUGE
MME Françoise NOUHEN
M. Pierre POMMAREL

5^{ème} COMMISSION :
CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

PRÉSIDENTE : MME Anna AUBOIS
VICE-PRÉSIDENTE : MME Catherine HENRI-MARTIN
SECRÉTAIRE : MME Anne COURTILLÉ
MEMBRES : MME Anne-Marie DELANNOY
M. Jacques MIZOULE
MME Martine MUNOZ
MME Marie-Thérèse SIKORA

6^{ème} COMMISSION :
FINANCES, FONDS EUROPÉENS ET RELATIONS INTERNATIONALES

PRÉSIDENT : M. Jean-Claude MAIRAL
VICE-PRÉSIDENTE : MME Françoise MERCIER-RAYET
SECRÉTAIRE : M. Brice HORTEFEUX
MEMBRES : M. Jean-Paul BACQUET
M. Claude MALHURET
MME Danielle MULLER

COMMISSION CONSULTATIVE « DÉVELOPPEMENT DURABLE »

PRÉSIDENTE : MME Nicole ROUAIRE

VICE-PRÉSIDENTE : MME Yvette MERCIER

SECRÉTAIRE : MME Agnès MOLLON

MEMBRES : M. Michel BERGOUGNOUX
M. Michel BONNEFILLE
MME Jane GALLEAZZI
MME Danielle MULLER
MME Pascale SEMET

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES

élus le 13 février 2006

**ARNAUD-
LANDAU**
Arlette

PS

Date, lieu de naissance : 15 mars 1952 à Saint-Étienne (Loire)
PROFESSION : Fonctionnaire du Trésor en retraite
MANDAT ÉLECTORAL : Conseillère Municipale du Puy-en-Velay (Haute-Loire)

AUBOIS
Anna

PS

Date, lieu de naissance : 20 mai 1977 à Nevers (Nièvre)
PROFESSION : Assistante d'enseignement et de recherche

AULAGNIER
Jean

UPA

Date, lieu de naissance : 1 mars 1942 à Ambert (Puy-de-Dôme)
PROFESSION : Universitaire
MANDAT ÉLECTORAL : Conseiller Municipal d'Ambert (Puy-de-Dôme)

BACQUET
Jean-Paul

PS

Date, lieu de naissance : 11 mars 1949 à Saint-Mandé (Val-de-Marne)
PROFESSION : Médecin
MANDATS ÉLECTORAUX : Député du Puy-de-Dôme
Maire de Coudes (Puy-de-Dôme)

BERGOUGNOUX
Michel

UPA

Date, lieu de naissance : 16 février 1949 à Brioude (Haute-Loire)
PROFESSION : Maître de conférences Sciences Économiques
MANDAT ÉLECTORAL : Conseiller Municipal de Brioude (Haute-Loire)

BLAZY
Françoise

UPA

Date, lieu de naissance : 16 janvier 1946 à Paris (XII)
PROFESSION : Assistante Sociale
MANDAT ÉLECTORAL : Adjointe au Maire de Montluçon (Allier)

BONNEFILLE
Michel

UPA

Date, lieu de naissance : 4 septembre 1947 à Gannat (Allier)
PROFESSION : Agriculteur
MANDAT ÉLECTORAL : Adjoint au Maire d'Ébreuil (Allier)

BOURDUGE
Luc

PC-PG

Date, lieu de naissance : 3 août 1963 à Chamalières (Puy-de-Dôme)
PROFESSION : Agent EDF - GDF
MANDAT ÉLECTORAL : Conseiller Municipal de Montluçon (Allier)

BRU
Dominique

PS

Date, lieu de naissance : 25 novembre 1955 à Riom-ès-Montagnes (Cantal)
PROFESSION : Éducatrice Sportive

BUSSIÈRE
Alain

PS

Date, lieu de naissance : 23 mars 1963 à Montluçon (Allier)
PROFESSION : Enseignant

CARROY
Yves

PC-PG

Date, lieu de naissance : 10 juin 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)
PROFESSION : Chargé de Projet

CHAPAVEIRE
André

PS

Date, lieu de naissance : 12 septembre 1952 à Vieille-Brioude (Haute-Loire)

PROFESSION : Attaché Territorial

COURTILLÉ
Anne

UPA

Date, lieu de naissance : 2 octobre 1943 à Sidibel Abbes (Algérie)

PROFESSION : Universitaire

MANDAT ÉLECTORAL : Conseillère Municipale de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

DELANNOY
Anne-Marie

UPA

Date, lieu de naissance : 28 octobre 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Masseur-Kinésithérapeute

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Saint-Rémy-sur-Durolle (Puy-de-Dôme)

DEMURE
Danielle

UPA

Date, lieu de naissance : 7 octobre 1947 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Avocat

MANDAT ÉLECTORAL : Adjointe au Maire de Moulins (Allier)

DUBOURGNOUX
Éric

PC-PG

Date, lieu de naissance : 15 mars 1959 à Ambert (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Agent SNCF

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Saint-Gervais-sous-Meymont (Puy-de-Dôme)

FILHOL
Bernard

UPA

Date, lieu de naissance : 7 juin 1947 à La Salvetat-Peyrales (Aveyron)

PROFESSION : Fonctionnaire

GALLEAZZI
Jane

PS

Date, lieu de naissance : 1 février 1951 à Chambérat (Allier)

PROFESSION : Professeur des Écoles

GUERRE
Jean-Michel

PS

Date, lieu de naissance : 25 mai 1955 à Vichy (Allier)

PROFESSION : Directeur d'École Nationale de Musique et de Danse

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Bellerive-sur-Allier (Allier)

GUEYDON
Yves

Date, lieu de naissance : 5 août 1951 à Amplepuis (Rhône)

PROFESSION : Responsable d'entreprise d'insertion

HENRI-MARTIN
Catherine

PS

Date, lieu de naissance : 5 décembre 1943 à Paris (VIII)

PROFESSION : Directrice d'organisme de séjours linguistiques

HORTEFEUX
Brice

UPA

Date, lieu de naissance : 11 mai 1958 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine)

PROFESSION : Préfet

Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales

LAÏDOUNI
Christiane

PC-PG

Date, lieu de naissance : 22 février 1946 à La Ricamarie (Loire)

PROFESSION : Professeur de Lettres en CFA

MAGNER
Jacques-
Bernard

PS

Date, lieu de naissance : 1 juin 1952 à Riom (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Directeur de la FETREP

MAHTOUK
Martine

UPA

Date, lieu de naissance : 23 décembre 1948 à Saint-Sauveur de Cruzières (Ardèche)

MAIRAL
Jean-Claude

PC-PG

Date, lieu de naissance : 4 décembre 1947 à Désertines (Allier)

PROFESSION : Instituteur

MANDAT ÉLECTORAL : Conseiller Municipal de Creuzier-le-Vieux (Allier)

MALHURET
Claude

UPA

Date, lieu de naissance : 8 mars 1950 à Strasbourg (Bas-Rhin)

PROFESSION : Médecin

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Vichy (Allier)

MALLOT
Jean

PS

Date, lieu de naissance : 20 août 1952 à Nizerolles (Allier)

PROFESSION : Contrôleur d'État

MANDATS ÉLECTORAUX : Député de l'Allier
Conseiller Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier)

MERCIER
Alain

UPA

Date, lieu de naissance : 4 décembre 1957 à Aydat (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Agriculteur

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Nébouzat (Puy-de-Dôme)

MERCIER
Yvette

PC-PG

Date, lieu de naissance : 28 août 1949 à Marat (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Employée

**MERCIER-
RAYET**
Françoise

PS

Date, lieu de naissance : 25 novembre 1957 à Retch (Iran)

PROFESSION : Avocat

MIZOULE
Jacques

PC-PG

Date, lieu de naissance : 17 septembre 1941 à Saint-Flour (Cantal)

PROFESSION : Retraité

MOLLON
Agnès

Vert

Date, lieu de naissance : 25 janvier 1958 à Roanne (Loire)

PROFESSION : Professeur des Écoles

MANDAT ÉLECTORAL : Conseillère Municipale de Riom (Puy-de-Dôme)

MONTFORT
Élizabeth

UPA

Date, lieu de naissance : 29 juin 1954 à Nantes (Loire-Atlantique)

PROFESSION : Juriste en disponibilité

MANDAT ÉLECTORAL : Conseillère Municipale de Riom (Puy-de-Dôme)

MULLER
Danielle

PS

Date, lieu de naissance : 5 août 1953 à Saint-Étienne (Loire)

MUNOZ
Martine

PS

Date, lieu de naissance : 24 avril 1954 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Fonctionnaire Territorial

NOUHEN
Françoise

PS

Date, lieu de naissance : 5 mars 1945 à Riom (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Responsable de Centre de Formation

MANDAT ÉLECTORAL : Adjointe au Maire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PETIT
Marie-Agnès

UPA

Date, lieu de naissance : 24 janvier 1962 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

PROFESSION : Conseillère en développement rural

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseillère Générale d'Allègre (Haute-Loire)
Conseillère Municipale de Céaux d'Allègre (Haute-Loire)

POMMAREL
Pierre

Vert

Date, lieu de naissance : 24 mars 1957 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

PROFESSION : Médecin salarié

PRORIOL
Jean

UPA

Date, lieu de naissance : 25 novembre 1934 à Beauzac (Haute-Loire)

MANDATS ÉLECTORAUX : Député de la Haute-Loire
Maire de Beauzac (Haute-Loire)

ROUAIRE
Nicole

Vert

Date, lieu de naissance : 8 août 1954 à Allanche (Cantal)

PROFESSION : Enseignante

ROUCAN
Lionel

Vert

Date, lieu de naissance : 12 février 1963 à Valence (Drôme)

PROFESSION : Enseignant

SEMET
Pascale

PC-PG

Date, lieu de naissance : 19 mars 1962 à Lapalisse (Allier)

PROFESSION : Auxiliaire de Vie

MANDAT ÉLECTORAL : Adjointe au Maire de Cusset (Allier)

SIKORA
Marie-Thérèse

UPA

Date, lieu de naissance : 6 mai 1946 à Saint-Hilaire de Pionsat (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Secrétaire de direction

MANDAT ÉLECTORAL : Maire de Saint-Éloy-les-Mines (Puy-de-Dôme)

SOUCHON
René

PS

Date, lieu de naissance : 12 mars 1943 à Malzieu-Ville (Lozère)

PROFESSION : Inspecteur général de l'agriculture

TEILLOT
Serge

UPA

Date, lieu de naissance : 12 avril 1950 à La Tour d'Auvergne (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Avocat

MANDAT ÉLECTORAL : Conseiller Municipal de La Bourboule (Puy-de-Dôme)

**THÉVENON-
DURANTIN**
Élisabeth

PS

Date, lieu de naissance : 16 juin 1973 à Dompierre-sur-Besbre (Allier)

PROFESSION : Responsable service promotion - communication

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

SESSION DU 22 SEPTEMBRE 2009

*La séance est ouverte à 9 heures 37
sous la présidence de Monsieur René Souchon.*

Monsieur Bussière, 1^{er} Vice-Président, procède à l'appel des Conseillers régionaux.

Sont présents :

Mme Arlette Arnaud-Landau	Mme Martine Mahtouk
Mme Anna Aubeis	M. Jean-Claude Mairal
M. Jean Aulagnier	M. Claude Malhuret
M. Jean-Paul Bacquet	M. Jean Mallot
M. Michel Bergougnoux	M. Alain Mercier
Mme Françoise Blazy	Mme Yvette Mercier
M. Michel Bonnefille	Mme Françoise Mercier-Rayet
M. Luc Bourdige	M. Jacques Mizoule
Mme Dominique Bru	Mme Agnès Mollon
M. Alain Bussière	Mme Élisabeth Montfort
M. Yves Carroy	Mme Danielle Muller
M. André Chapaveire	Mme Martine Munoz
Mme Anne Courtillé	Mme Françoise Nouhen
Mme Anne-Marie Delannoy	Mme Marie-Agnès Petit
Mme Danielle Demure	M. Pierre Pommarel
M. Éric Dubourgoux	M. Jean Proriot
M. Bernard Filhol	Mme Nicole Rouaire
Mme Jane Galleazzi	M. Lionel Roucan
M. Jean-Michel Guerre	Mme Pascale Semet
M. Yves Gueydon	Mme Marie-Thérèse Sikora
Mme Catherine Henri-Martin	M. René Souchon
M. Brice Hortefeux	M. Serge Teillot
Mme Christiane Laïdouni	Mme Élisabeth Thévenon-Durantin
M. Jacques-Bernard Magner	

M. BUSSIÈRE.- Le quorum est atteint.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur Bussière.

J'ai informé la Conférence des Présidents qu'en application du règlement intérieur, je dois arrêter le calendrier prévisionnel des réunions de l'année suivante avant le 31 octobre. Je me suis contenté de programmer deux Commissions permanentes les 25 janvier et 1^{er} mars 2010. Il n'y aura pas de Session, sauf en cas d'obligation.

APPROBATION DES COMPTES RENDUS INTÉGRAUX DES DÉBATS DES SESSIONS DU 2 MARS 2009 ET DU 21 AVRIL 2009

M. LE PRÉSIDENT.- Je dois vous interroger sur l'approbation des comptes rendus des débats des Sessions du 2 mars 2009 et du 21 avril 2009.

Y a-t-il des objections ? Sans avis contraire, sans abstention, ces deux comptes rendus des débats sont validés.

Les comptes rendus intégraux des débats de la Session du 2 mars 2009 et de la Session du 21 avril 2009 sont approuvés à l'unanimité.

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, nous ouvrons cette Session de rentrée dans un contexte marqué par une crise dont le volet social devient de plus en plus préoccupant. Nous avons connu le volet financier, nous sommes toujours dans le volet économique et le volet social s'aggrave de jour en jour.

Le chômage continue sa progression, les inégalités s'accroissent de plus en plus et nos concitoyens sont dans la difficulté. Le capitalisme financier, quant à lui, continue à avancer, imperturbable, sans remettre en cause ses méthodes.

Nous avons découvert un chiffre édifiant que je vais vous livrer : depuis l'été 2008, selon un organisme associé à l'ONU, les gouvernements ont consacré neuf fois plus d'argent pour soutenir les banques et les institutions financières que le monde n'en avait dépensé en un siècle pour aider les pays les plus pauvres. Je vous invite à méditer cela.

Mes chers collègues, puisque je parle de cette crise sociale qui nous préoccupe, je voudrais revenir un instant sur la situation de l'emploi dans notre pays où nous enregistrons 2 000 chômeurs de plus chaque jour. En Auvergne, nous avons perdu 6 900 emplois en un an, dont 3 000 au cours des trois premiers mois de l'année. Fin juillet, l'Auvergne comptait plus de 47 000 demandeurs d'emploi de

catégorie A, soit une augmentation de 23,7 % – légèrement inférieure à la moyenne nationale de 25,6 %.

Aucune des principales activités auvergnates n'est épargnée : au 1^{er} trimestre 2009, le secteur tertiaire – le plus porteur dans l'économie moderne – a perdu 1 500 emplois. L'industrie auvergnate poursuit son déclin avec 1 300 postes perdus et la construction, malgré un léger sursaut fin 2008, a enregistré une nouvelle perte de 130 emplois.

Sur cette même période, les quatre départements de la Région enregistrent des pertes très lourdes : 1 000 emplois nets en moins dans le Puy-de-Dôme, 850 dans l'Allier, 900 dans la Haute-Loire et 190 dans le Cantal.

Au-delà de ces suppressions d'emplois, la progression du chômage des jeunes auvergnats de moins de 25 ans est de + 38,7 % en un an, ce qui est largement supérieur à la moyenne nationale qui se situe à + 32,7 %. 9 000 jeunes de moins de 25 ans sont au chômage, ce qui est très problématique et doit nous interpeller.

Ces jeunes sont bien formés, mais sont pourtant confrontés à des difficultés d'insertion économique et sociale qui entraînent des inadaptations à la société, de la délinquance, etc.

Nous savons qu'une société qui ne laisse pas sa place à la jeunesse est sur la voie du déclin. C'est pourquoi, à l'échelle de la Région, nous ne lésinons pas sur les moyens que nous consacrons à notre jeunesse, en restant conscients que nous ne résoudrons pas le problème seuls.

Nos possibilités de formation des jeunes auvergnates et auvergnats sont en progression et nous essayons de les diversifier. Nous mobilisons près de 3 M€ pour la gratuité des manuels scolaires et du premier équipement. Ces sommes n'ont jamais été compensées par l'État.

Depuis 2005, nous investissons 255 000 € par jour dans les lycées auvergnats. Pour la seule année 2009, nous consacrons même 300 000 € par jour à nos lycées.

Voilà les efforts que nous réalisons pour la formation de nos jeunes, pour qu'ils réussissent à s'insérer au mieux.

Dans ce contexte très dégradé, il y a cependant des signes positifs pour l'Auvergne.

La Montagne du 15 septembre dernier titre : « *La région colle à l'air du temps* » et poursuit : « *Elle passe de la 14^{ème} à la 10^{ème} place des régions les plus attractives de France. L'Auvergne, nouveau « pays de cocagne », attire près de 4 000 habitants par an, une croissance démographique que l'on n'avait pas connue depuis les années 60* ».

Depuis 2004, le pivot central de notre action politique réside dans la capacité de notre région à résoudre son problème démographique, c'est-à-dire à attirer de nouvelles populations, de préférence jeunes et actives.

Notre satisfaction est de constater que les premiers résultats sont là, mais le chemin qui reste à parcourir sera encore long, parce que la progression de la population, bien réelle, reste inférieure à la moyenne nationale, ce qui nous pénalise pour la dotation de solidarité.

Parmi les satisfactions figurent les très bons résultats en matière de tourisme.

En effet, après un hiver record, la saison d'été 2009 s'est traduite par une hausse de fréquentation inégalée depuis au moins 20 ans, avec une progression d'environ 5 %. Ce sont là les meilleurs résultats du continent ; seule la Corse fait mieux que l'Auvergne. Ce chiffre est largement supérieur à la tendance nationale.

La fréquentation de Vulcania, dont nous évoquerons les futurs aménagements lors de cette Session, a augmenté de 5 %, celle du PAL de 9 %. Le nombre de Pass « open tour » vendus cet été a progressé de 17 % et la fréquentation du site Internet du CRDTA a connu une hausse de 9 %.

En 2004, nous avons souhaité que l'Auvergne soit avant tout accueillante. En consacrant 64 M€ aux investissements touristiques, dont les 2/3 sur des investissements privés, nous n'avons pas ménagé nos efforts pour accompagner la mutation touristique de l'Auvergne.

Cette politique volontariste s'est traduite par une augmentation de 12 % du nombre de lits en hôtels 3 ou 4 étoiles, mais surtout par la création de 2 150 emplois.

Dans cette période difficile, le tourisme est en Auvergne le principal secteur créateur d'emplois.

Je voudrais remercier l'ensemble des acteurs du tourisme auvergnat pour leur professionnalisme et les féliciter pour les bons résultats que nous avons obtenus grâce à eux. Je voudrais les assurer du soutien du Conseil régional d'Auvergne pour poursuivre ensemble la construction de cette nouvelle Auvergne dont l'image a beaucoup changé et qui est perçue aujourd'hui comme une région moderne, dynamique, innovante, où il fait bon vivre.

Lors d'une conférence sur les nouveaux indicateurs de richesses à laquelle je participais en juin dernier à l'Université Blaise Pascal, au moment même où Joseph E. Stiglitz et Amartya Sen, Prix Nobel d'économie, travaillaient à leur rapport, j'étais heureux de pouvoir annoncer que l'Auvergne occupait le 3^{ème} rang des régions les mieux notées en termes d'Indicateurs de Santé Sociale (ISS). Cela prouve la qualité de vie qui règne dans cette région.

Un grand pas vient donc d'être franchi, mais il faut là encore aller plus loin.

Aussi, je vous propose de franchir ensemble une nouvelle étape : ériger la social-écologie, le développement durable et l'excellence environnementale en lignes de forces de notre projet de développement.

Par-delà les promesses et les discours sur la croissance verte, la crise nous aura en effet donné une conscience claire des impacts écologiques de notre mode de vie. Le tsunami financier et social qui bouleverse notre économie aura au moins affirmé une évidence, celle de la nécessaire refonte de nos systèmes de production et de consommation d'énergie.

Je regrette – même si aucun système n'est parfait – qu'à travers la taxe carbone telle que mise en œuvre, l'État ait choisi en fait un nouvel impôt sur l'essence, le gasoil et le fioul domestique, qui pèsera une fois de plus sur les particuliers et tout particulièrement sur les ruraux et les banlieusards. Un mouvement très fort dans le milieu agricole fait apparaître des chiffres très préoccupants.

À l'image de notre Agenda 21 régional, je considère pour ma part que le développement durable ne peut se développer que par l'impulsion et l'envie de faire.

En intégrant l'éco-conditionnalité dans l'ensemble de nos politiques régionales, en particulier à travers la deuxième génération de Contrats « Auvergne + » qui voit le jour, nous avons un véritable effet de levier en faveur du développement durable.

Le projet de convention relatif aux certificats d'économies d'énergies que nous soumettrons à votre approbation aujourd'hui constitue également un signe fort de notre nouvelle politique en faveur de l'environnement.

Dans cette nouvelle Auvergne, l'agriculture doit avoir une place de choix. Je voudrais attirer votre attention un instant sur cette question.

Aujourd'hui, les producteurs de lait connaissent une situation dramatique. D'autres productions sont en crise, comme le porc, les ovins, la production cuniculicole.

La crise du lait est la plus grave que nous ayons connue depuis trente ans, avant l'instauration des quotas laitiers que nous avons décidée avec Michel Rocard à Bruxelles, le 31 mars 1984. Les semaines qui ont suivi resteront gravées dans ma mémoire. J'ai entendu toutes les critiques à ce moment alors que chacun se rend maintenant compte que les quotas laitiers étaient indispensables. La France demande d'ailleurs à ce que soient revues la disparition programmée de ces quotas et l'augmentation de 1 % de la production laitière.

Cette crise témoigne du déséquilibre entre l'offre et la demande ; elle est due à la dérégulation. C'est la conséquence de la politique libérale conduite par la droite européenne.

J'ai trouvé un article du service économique du *Monde* : « *Le lait symbole des deux Europe agricoles* ». Soyons lucides sur la volonté des dirigeants de l'Europe dont 22 sur 27 sont à droite. Il s'agit, par la dérégulation, de faire disparaître tous les

petits producteurs de lait. Je vous renvoie à cet article du *Monde* dont je vous citerai un bref passage : « *Les États libéraux comptent avec le soutien de la Commissaire à l'Agriculture, la Danoise Mariann Fischer Boel. La mesure phare qu'a présentée cette dernière jeudi 17, pour sortir de la crise, réside dans une sorte de « prime à la casse » pour la restructuration du secteur. L'idée est de permettre le maintien des producteurs laitiers qui ont investi et d'aider ceux qui veulent quitter le secteur. Une douche froide pour ceux qui espéraient un geste dans le sens de la régulation, soit la décision d'une baisse du quota de production afin de faire remonter les prix, mais pas cette proposition qui consiste à faire partir les plus faibles et à grossir les exploitations de ceux qui resteront [...]. Rien qu'en France, le nombre d'exploitations laitières est passé de 427 000 en 1984 à 90 000 aujourd'hui. En Europe, entre 2006 et 2008, en deux ans, 334 000 ont disparu ».*

On trouve de bons articles en Haute-Loire. Dans *La Montagne*, je lis que Monsieur Roche, Président du Conseil général, met en garde : « *Les aides ponctuelles des collectivités territoriales ne sont pas une solution sur le long terme. Le débat n'est pas départemental, mais bien national et surtout européen. Nous comptons beaucoup sur nos parlementaires pour défendre la ruralité en danger ».*

La présidence suédoise de l'Union européenne ne cache même plus son intention de faire dégager les petits producteurs. Elle l'indique avec un certain cynisme.

Les spécialistes que j'ai consultés – notamment à l'INRA – et qui font de la prospective, tablent sur un prix du lait standard de 180 € les 1 000 litres à la fin de l'année, sauf à ce que des mesures sérieuses soient arrêtées au niveau européen. À ce prix-là, peu pourront résister, notamment dans nos territoires de montagne.

L'agriculture – et notamment les producteurs de lait – a besoin d'une régulation forte de la production à l'échelle de l'Europe et de mécanismes de stabilisation des prix sur la durée, ce que l'Europe libérale ne veut pas. On n'entend pas non plus la France demander ces mécanismes de stabilisation des prix avec détermination, bien que la situation ait un peu progressé ces derniers jours.

La solution proposée, qui est la contractualisation entre le producteur et l'industrie, est une fausse bonne solution qui ne résoudra rien. Je donne rendez-vous dans quelque temps à ceux qui croient détenir la solution avec la contractualisation. Si l'industrie laitière passe un contrat avec le producteur, le jour où l'industrie ne vendra plus son produit, elle annoncera au producteur qu'elle ne peut plus payer ce sur quoi elle s'est engagée.

Par rapport à cette situation, que pouvons-nous faire ? Il ne faut surtout pas créer l'illusion que la Région, ou toute autre collectivité, par son intervention, pourrait régler le problème. Celui-ci ne peut trouver de solution qu'à l'échelle européenne, par une décision politique.

Pour autant, la Région a un programme de soutien à l'agriculture qui a été ciblé pour favoriser des évolutions structurelles porteuses pour nos agriculteurs. En pleine crise du prix du lait, je rappelle que l'Auvergne importe chaque année sept millions

de litres de lait bio, payés au producteur 440 € les 1 000 litres par Biolait. Il y a donc de la place dans la production bio pour un nombre important d'agriculteurs, même si chacun ne produira pas du lait bio.

Les préconisations du Grenelle de l'environnement sont une multiplication par trois d'ici 2020 de la production bio en France. En Auvergne, nous ne sommes qu'à 2 % de la Surface agricole utile (SAU) en bio, à peine la moyenne nationale.

En 2010, Madame Thévenon-Durantin – dont je salue le travail – et moi-même souhaitons introduire à côté de l'aide au maintien en production bio une aide à la conversion. Nous intervenons actuellement sur le maintien. Nous vous proposerons, lors de la Session budgétaire de décembre, d'intervenir sur la conversion.

Dans l'immédiat, nous pourrions prendre des mesures conjoncturelles de même nature que celles arrêtées pour les autres entreprises du secteur économique en mars dernier.

Dans cette perspective, nous réunirons dans la deuxième quinzaine d'octobre une conférence agricole régionale paritaire avec les Chambres d'agriculture, les syndicats et l'État. Elle nous permettra, dans la concertation, de proposer des mesures, notamment en faveur de la trésorerie. Nous en discuterons avec les intéressés. Nous pourrions concevoir une garantie bancaire comme c'est le cas pour les entreprises, voire des avances remboursables, mais cela semble dangereux.

Il faudra également y aborder les moyens d'accompagner la transformation du monde agricole en s'impliquant dans la relocalisation des débouchés d'une partie de la production (viande, lait) à travers la commande publique des établissements scolaires ou administratifs.

Bien entendu, tout cela ne peut se faire budgétairement que par redéploiement et non par une dépense supplémentaire. La solidarité indispensable à l'égard de nos agriculteurs doit d'abord se manifester à l'intérieur de la profession.

Durant cette Session, nous examinerons également le nouveau dispositif pour favoriser l'élevage ovin à travers la charte de développement durable de la production ovine, élaborée en concertation avec la profession. C'est là encore une démonstration que la Région est là pour faciliter les adaptations structurelles.

Mes chers collègues, l'actualité de notre rentrée, c'est également une Auvergne qui innove en matière de transports publics.

Au-delà de notre combat sans relâche pour la Grande Vitesse en Auvergne – dont je vous rends compte régulièrement – de notre engagement au titre du Plan Rail, nous travaillons actuellement avec l'ensemble des douze Autorités Organisatrices de Transports : les quatre Conseils généraux, les six Communautés d'agglomération, Riom Communauté et la Ville de Thiers.

Évoquée à plusieurs reprises lors des Assises du Transport et de la Mobilité du 24 juin dernier par les citoyennes et les citoyens auvergnats, l'idée d'une Centrale de mobilité régionale fait son chemin.

Le protocole d'accord sur l'intermodalité dans les transports publics d'Auvergne, que nous examinerons aujourd'hui et que je signerai – sous réserve de votre accord – le 15 octobre prochain avec les douze AOT, est une première étape fondamentale qui devrait nous permettre d'avancer rapidement sur ce dossier.

Enfin, puisque j'évoque la politique régionale en matière de transports, je voudrais couper court aux polémiques, en rappelant rapidement quelques faits et chiffres relatifs au dossier complexe de l'aéroport de Clermont-Aulnat.

La crise économique et sociale qui sévit n'épargne pas notre économie régionale. Évidemment, l'aéroport, qui dépend à 80 % d'une clientèle d'affaires, en subit également les conséquences.

Lors du Comité Syndical de l'aéroport du 8 septembre dernier, j'ai proposé à Clermont Communauté et au Conseil Général du Puy-de-Dôme, des solutions à travailler ensemble pour préserver ce bel outil. J'ai ainsi proposé plusieurs pistes de travail dont celle de l'Obligation de Service Public (OSP) pour les quatre lignes de Marseille, Strasbourg, Lille et Toulouse dont la fermeture est prévue le 26 octobre. Nous espérons que celle-ci ne se produira pas. Cette OSP – que nous obtiendrons, j'en suis convaincu – permettrait l'intervention financière de l'État et des collectivités publiques pour exploiter ces lignes à faible trafic avec des avions de plus faible capacité que ceux de la compagnie Regional.

Ces services pourraient d'ailleurs être assumés par de nouvelles compagnies avec qui nous sommes en contact régulier. La demande officielle d'OSP a été adressée à Monsieur Bussereau et je m'en suis entretenu avec le Ministre de l'Intérieur qui appuie la demande. J'ai également pris l'initiative de réunir le 29 septembre prochain l'ensemble des parties prenantes de l'aéroport (grands donneurs d'ordre, industriels associés, universitaires) afin de les sensibiliser à l'avenir de cet aéroport. Une sorte d'union sacrée pour définir ensemble les orientations (services, dessertes, fréquences, tarifs, qualité...) pourrait conduire à une utilisation plus rationnelle et stable de l'aéroport.

Grâce au travail du CRDTA, nous avons aussi une possibilité, au printemps prochain, d'avoir quatre vols par semaine sur Londres. Nous devrions avoir éclairci cette piste d'ici quinze jours. Sachez en tout cas que nous prenons ce dossier très au sérieux, que nous ne « lâcherons pas le morceau ».

Mes chers collègues, depuis 2004, nous avons mis l'Auvergne en mouvement comme nous nous y étions engagés, et il y a des preuves tangibles. La Région, qui pointait en queue de peloton pour son attractivité il y a encore dix ans, fait désormais la course en tête dans bien des domaines, grâce à des valeurs qui font sens et que nous transcrivons depuis 2004 dans l'ensemble de nos dispositifs.

L'image de l'Auvergne change, elle s'inscrit dans la modernité. Notre campagne de communication décalée, « l'Auwwergne de la tentation », provoque actuellement un buzz sans précédent sur la toile et fait parler de nous dans la France entière, et parfois jusqu'aux États-Unis.

Nous ne nous contentons donc pas de préparer le futur, nous sommes dans le futur.

À ce stade, je voudrais évoquer deux dossiers liés au devenir de notre Région : la réforme des collectivités territoriales et la réforme de la taxe professionnelle.

Sur le premier point, j'attendrai le dépôt du projet de loi. Nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement sur ce dossier, mais le principe nous est connu et je m'inquiète de voir la France s'engager dans une « cantonalisation » des Régions. Je m'inquiète de voir notre pays tourner le dos à toutes les évolutions européennes. Partout on renforce la décentralisation en s'appuyant sur les Régions. En France, le Gouvernement a choisi de recentraliser et de réduire le rôle des Régions, notamment par la contrainte financière.

Monsieur le Président de la République ne peut pas impunément tourner le dos aux évolutions auxquelles on assiste dans tous les grands pays. Le sens de l'Histoire, c'est la décentralisation et pas la recentralisation.

La réforme de la taxe professionnelle en l'état va encore réduire l'autonomie financière de nos Régions. Je vous invite à lire l'article paru dans *Les Échos* du 8 septembre, sous la plume de notre collègue Président de la Région Bretagne. Il y montre que plus de 90 % des ressources des Régions pourraient être désormais des dotations gérées plus ou moins discrétionnairement par l'État. Nous n'aurions alors la maîtrise que sur à peine 10 % de nos recettes.

La réforme signifie que les Régions n'auraient plus comme possibilité pour faire varier leurs ressources que la taxe sur les cartes grises et, dernière innovation datant de la semaine dernière, 2 à 3 centimes d'euros de TIPP pour financer les TGV ! Si nous les votions ! Vous remarquerez d'ailleurs que lorsque le Gouvernement augmente la TIPP, comme il va le faire à travers la taxe carbone, c'est vertueux et, lorsque ce sont les Régions, c'est absolument scandaleux. Je vous rassure, nous ne proposerons pas d'augmentation en 2010.

J'en viens au problème récurrent de la dotation de péréquation, dotation de solidarité réservée aux Régions les plus pauvres. Toutes les simulations de la DGCL montrent que notre Région devrait retrouver cette dotation, sauf à persister dans l'injustice.

Le rapport du sénateur Jarlier, en juillet, montre l'inadaptation du dispositif actuel, dont le mode de calcul est devenu pervers avec le plafonnement de la taxe professionnelle et la prise en compte de l'augmentation de la population qui pénalise les Régions censées être les plus aidées, c'est-à-dire celles dont la population progresse le moins, comme l'Auvergne et le Limousin – qui se trouve toujours dans la péréquation, mais pour peu de temps encore.

Le conseil d'administration de l'ARF, réuni mercredi dernier, a une nouvelle fois, à l'unanimité, demandé à ce que la Région Auvergne bénéficie d'une mesure exceptionnelle qui ne coûte rien à l'État. Les Régions ont proposé au Ministre de l'Intérieur que l'Auvergne bénéficie intégralement de la part de dotation consécutive à l'inflation, ce qui, à peu de choses près, correspond à ce que nous avons perdu. Cela ne coûte rien à l'État, car c'est un prélèvement sur l'enveloppe fermée de péréquation à destination des Régions qui est de l'ordre de 170 M€. C'est une proposition qui témoigne d'un effort exceptionnel de solidarité de la part de mes collègues Présidents. Je les ai remerciés et j'ai transmis cela au Ministre de l'Intérieur que j'ai rencontré mercredi dernier. Il a dû recevoir depuis la lettre du Président de l'ARF, Alain Rousset. J'attends, confiant, une réponse positive dans la loi de finances 2010, auquel cas nous pourrons réinjecter la dotation complémentaire dans l'économie locale auvergnate.

Sachez qu'en dépit des contraintes, nous sommes déterminés à poursuivre la construction d'une nouvelle Auvergne toujours plus accueillante, pour attirer de nouvelles populations, toujours plus solidaire et toujours plus respectueuse de l'environnement.

Je vous remercie et je vous souhaite collectivement de bons travaux.

La parole est à Monsieur Proriot.

DÉBAT GÉNÉRAL

M. PRORIOL.- Monsieur le Président, chers collègues, vous avez effectué votre rentrée scolaire le 4 septembre dernier en inaugurant le nouveau lycée du Bâtiment et des Réseaux de Riom, baptisé lycée Pierre-Joël Bonté. Vous l'avez qualifié de « plus gros investissement de votre mandat ». Je serais tenté de dire : le seul. Vous avez ajouté : « Il a valeur d'exemple et porte les gènes de la nouvelle Auvergne ».

Quitte à parler génétique, Monsieur le Président, il est utile de préciser la paternité de ce nouveau lycée dont la construction a été décidée le 18 novembre 2002, avec la volonté dès le départ d'en faire un bâtiment exemplaire, respectant les normes « Haute Qualité Environnementale ». Pierre-Joël Bonté avait poursuivi ce projet, à l'élaboration duquel il avait participé en tant que Maire de Riom, avec le Président Giscard d'Estaing et le Doyen Chiroux. La fatalité, hélas, en a décidé autrement. Je tenais à apporter cette antériorité – sans aucun esprit de revanche – et rappeler ainsi toute l'action entreprise par la majorité précédente en faveur des lycées auvergnats, ce nouveau lycée de Riom venant s'ajouter aux sept autres créés en 18 ans.

L'inauguration du lycée Pierre-Joël Bonté a défrayé la chronique journalistique : Préfet et Recteur pas invités – ce dernier étant rattrapé in extremis grâce à une lettre d'excuse au Préfet de Région –, député de la circonscription privé de parole ! Personne n'a compris ce manque d'ouverture et de convivialité, chères à votre prédécesseur !

Il est vrai que nous sommes accoutumés à ce genre de comportement, que ce soit en refusant la présence des Ministres lors de signatures de contrats avec l'État, en boycottant les vœux du Préfet, en achetant des brûlots publicitaires contre l'État dans la presse régionale ou en intimidant les élus locaux qui omettent de demander votre bénédiction pour fixer la date de la pose d'une première pierre ou même une simple visite de chantier ; les exemples sont nombreux.

Nous savons tous que vous êtes très sourcilleux pour les inaugurations quant aux dates arrêtées par les maîtres d'ouvrage qui se font fermement rappeler à l'ordre. Cette fois-ci, la pierre était dans votre jardin. Dont acte.

La situation exceptionnelle de la crise économique et sociale, prolongement de la crise financière que traverse le monde – et à laquelle notre Région n'échappe pas – nous interpelle.

Il y a quelques jours, le Préfet de Région a dressé un premier bilan du plan de relance de l'État, décidé lors du CFACT du 2 février dernier. Celui-ci a permis de lancer dès 2009 un grand nombre d'opérations pour soutenir les secteurs du bâtiment et des travaux publics.

La tendance à la frilosité du secteur bancaire a été inversée et le volume des crédits aux entreprises a pu progresser : 159 médiations de crédits ont été réussies, permettant de débloquer 14 M€. Les parlementaires ont apprécié l'action de Monsieur Ricol venu apporter en Auvergne sa science de la comptabilité. C'est la trésorerie des entreprises auvergnates qui se trouve ainsi confortée. C'était une de leurs principales demandes pour faire face à la conjoncture.

Ce même plan de relance a permis d'accorder fin août plus de 5 500 primes à la casse et de soutenir fortement le secteur automobile particulièrement présent dans notre Région. Les immatriculations ont ainsi fait un bond de 17 % au premier semestre 2009, ce qui ne peut être que bénéfique pour les finances de notre collectivité et atténuer le discours catastrophique que vous aviez tenu en juin dernier.

Sans faire preuve d'un optimisme inconsidéré, notons une petite embellie que l'on peut directement imputer à ce plan de relance national.

J'ajouterai que sur le plan de l'emploi, nous avons eu raison de rappeler que l'emploi des jeunes était la difficulté première de notre pays. *Le Figaro* du 21 septembre dernier indique que 500 000 embauches ont été décidées avec zéro charge pour toutes les entreprises de moins de dix salariés, cette mesure devant être prorogée en 2010.

En revanche, le même journal montre qu'en matière d'aides versées réparties par région, nous sommes au deuxième rang en commençant par la fin. Le Limousin est le dernier, Poitou-Charentes troisième.

Ce plan de relance a donc permis d'accorder des primes relativement importantes et de relancer le secteur automobile. Nous savons que nombre d'entreprises de notre région sont, soit directement productrices de fournitures automobiles, soit sous-traitantes.

Lors de la Session du 2 mars demandée par l'UPA, notre Assemblée a adopté un plan d'ajustement complété lors de la Session du mois de juin. Nous vous avons écrit pour vous demander de nous communiquer mensuellement un tableau de bord de la mise en œuvre de ce plan. L'État le fait de son côté. Il serait intéressant de faire la synthèse de ces rencontres entre les chefs d'entreprises, les organismes consulaires, les salariés et le secteur bancaire.

Dans ce contexte encore morose, vous avez toutefois trouvé motif à satisfaction après la publication par l'INSEE d'une attractivité retrouvée de l'Auvergne. Le Président de l'ARDTA a même récemment convoqué une conférence de presse pour se féliciter de ce bon résultat.

Cette évolution est certes moins prononcée que sur l'ensemble de la France, mais nous nous en réjouissons tous. Je sens déjà poindre chez vous la tentation d'en attribuer le mérite à la politique d'accueil des nouvelles populations que vous menez. Ce serait omettre de rappeler que la reprise de la démographie auvergnate a débuté dès 1998, et que l'étude de l'INSEE couvre une période de huit ans, au cours de laquelle votre majorité a été au pouvoir un peu moins de trois ans, la précédente un peu plus de cinq.

La tendance était donc nettement amorcée bien avant 2004, et ce malgré les discours catastrophiques et pessimistes que vous teniez dans l'opposition. Elle est en grande partie la conséquence de décennies d'efforts entrepris pour désenclaver l'Auvergne, favoriser les flux migratoires et stimuler l'économie.

La politique menée par les Ministres en charge de l'économie – je pense notamment à Hervé Novelli qui est venu en parler ici – a été concluante par ses deux volets : le développement de la micro-entreprise qui peut s'installer très rapidement et l'auto-entrepreneuriat. Ceux-ci vont permettre la création de près de 500 000 TPE en 2009 sauf accident de parcours.

Les voies de communication routières, ferroviaires et aériennes sont en réalité déterminantes pour l'attractivité de nos territoires, et nous ne pouvons que regretter vos postures à ce sujet. Notre collectivité aura été la seule à refuser de participer au Plan de Modernisation des Itinéraires, et portera la responsabilité du retard que prendront certaines opérations. Les crédits qu'avait obtenus Monsieur Hortefeux pour le Plan de Modernisation des Itinéraires – crédits de l'État – ont dû être réduits parce que la Région n'apporte pas sa contribution.

Une nouvelle fois, un exemple à suivre nous vient de la Région Midi-Pyrénées où le Président Malvy n'a pas hésité à contractualiser avec l'État pour financer la RN 88. Preuve que certains savent mettre l'intérêt de leur Région avant leur opposition et leur combat contre l'État. Si je puis me permettre, Monsieur le Président, sur ce sujet et sur d'autres aussi, détendez-vous, relaxez-vous, cela vous aidera à évacuer un penchant à la crispation. Cela améliorera l'image de l'Auvergne et même la vôtre !

Certes, vous avez récemment laissé entrevoir une ouverture en conditionnant une éventuelle intervention sur les routes à la récupération de la dotation de péréquation. C'est devenu une lamentation habituelle chez vous. Dès que vous refusez de financer tel ou tel projet, vous expliquez que c'est impossible à cause de la perte de ces 12 M€ de péréquation (sur presque 700 M€ de budget régional).

Après avoir promis en décembre dernier de ne pas augmenter les impôts en 2009 si la péréquation était rétablie, vous avez tour à tour annoncé en moins d'un mois l'idée de l'utiliser en priorité pour l'économie, puis pour la formation des jeunes et enfin maintenant pour les routes !

Vous avez déjà dépensé au moins trois fois une dotation calculée en fonction des critères établis par Monsieur Bérégovoy alors Ministre des Finances, dotation que vous n'avez effectivement toujours pas obtenue. Vous nous dites que l'ARF dispose d'une dotation globale fermée. Je prends acte des propositions du Président Rousset – si elles vont jusqu'au bout –, mais jusqu'à présent, l'ARF a manifesté à l'égard de l'Auvergne un égoïsme que je qualifierai de « régionaliste », chaque Région tenant à garder sa dotation en pensant que l'Auvergne se débrouillerait ainsi.

Peut-être que demain vous nous direz : « si je récupère la péréquation, je subventionnerai la venue d'une compagnie low-cost à l'aéroport de Clermont-Ferrand/Auvergne ». Ce sera alors la quatrième affectation possible de cette péréquation.

Voilà un autre dossier essentiel pour notre Région et son attractivité. Les chiffres de la fréquentation de l'aéroport international Clermont-Ferrand/Aulnat sont alarmants. De 938 000 passagers en 2003, nous apprenons qu'elle tombera en 2009 à environ 300 000 passagers, soit une baisse de deux tiers.

Certes, la crise économique est la cause principale de ce résultat désastreux. Après la suppression des lignes de Genève, Bordeaux, Metz, Nancy, Montpellier et Milan en 2008, ce sont celles de Strasbourg, Lille, Marseille et Toulouse qui vont disparaître dans quelques jours. Vous nous avez apporté quelques propositions de solutions, notamment pour Marseille et pour Londres, mais il reste à les finaliser.

Le Clermont/Lisbonne, pourtant prometteur, a été suspendu le 1^{er} juin de cette année. Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport depuis 2007, vous n'êtes certes pas responsable des décisions des compagnies aériennes, mais nous pouvons nous interroger sur vos choix et vos actions. Je tiens ici à rappeler qu'après avoir amputé le hub clermontois de la moitié de ses liaisons et grâce à l'intervention de nombreux élus régionaux, dont le Président Giscard d'Estaing, la compagnie Regional s'était engagée officiellement fin 2003 sur le maintien de seize liaisons quotidiennes pendant cinq ans. L'engagement a été tenu, mais l'échéance était connue. Votre démarche auprès du Secrétaire d'État aux Transports pour lui demander de faire jouer l'Obligation de Service Public pour certaines lignes et permettre ainsi d'obtenir leur subventionnement, ne date que de quelques jours. Que ne l'avez-vous pas demandée plus tôt ! Nous sommes prêts à vous aider, voire à vous accompagner auprès de Monsieur Bussereau. Nous entendons bien mobiliser le Ministre de l'Intérieur ici présent, qui est très attentif au développement de l'Auvergne et à ses liaisons aériennes, tout comme aux liaisons ferroviaires et routières.

Autre interrogation : votre refus de participer au financement de l'installation de la compagnie Ryanair, qui proposait des liaisons vers Londres et vers Porto. Leurs exigences seraient exorbitantes par rapport aux retombées économiques. Nous aurions besoin de plus de précisions arithmétiques. Résultat : Ryanair ouvre ces liaisons à Saint-Étienne qui a bien compris son intérêt de s'ouvrir à l'Europe. Comment ce qui est rentable à Saint-Étienne cesserait de l'être au-delà du Forez ?

Plutôt que cette compagnie low-cost, vous avez déclaré vouloir privilégier la compagnie Chalais et des avions de petites capacités (19 places). Vous faites ainsi le choix de la clientèle d'affaires, des hauts fonctionnaires et des parlementaires. Certes c'est la plus importante, mais c'est au détriment des liaisons grand public.

Peut-on faire de l'accueil des populations une priorité et se priver de liaisons aériennes vers les grandes capitales européennes ? À quoi sert le site Internet *welcomeauvergne.com* édité par l'ARDTA, présentant l'Auvergne aux ressortissants britanniques et les incitant à venir reprendre des affaires dans notre Région, si on ne leur donne pas la possibilité de venir facilement chez nous ?

Demandez à votre collègue Président du Limousin s'il regrette l'installation de Ryanair à Limoges. Ce sont près de 4 500 ressortissants britanniques qui sont venus s'établir en Limousin, pendant que l'Auvergne n'en accueillait que quelques centaines.

Ryanair demande 700 000 € pour venir à Clermont-Ferrand. Vous considérez que c'est une prétention démesurée. Combien avez-vous dépensé en campagnes publicitaires telles que « *lesurbanophiles* », « *welcomeauvergne* », « *auvergnelife* », « *lesresidenceurs* », « *auwwwergne.com* », « *l'auwwwergnedelatentation* » – sans parler des pages entières dans la presse quotidienne régionale sur l'Auvergne oubliée ou méprisée – et ce pour des résultats limités, en dehors de quelques prix de communication ?

Heureusement, Monsieur Hortefeux, dans ses fonctions ministérielles, a pu faire inscrire le projet de TGV et décider de l'étude du financement de son tracé. Personne ne peut le nier, puisqu'un Président-Sénateur anime ce groupe de travail auquel participe Monsieur Hortefeux.

Je ne puis terminer sans revenir avec force sur la crise que traversent les producteurs laitiers, particulièrement de montagne. Depuis plusieurs mois, nos agriculteurs vendent leur lait en dessous de son prix de revient. Chez eux aujourd'hui, l'exaspération le dispute à la désespérance.

Vous me répondez que la politique agricole, c'est un problème européen, mais je ne crois pas à l'État infallible, pas plus qu'à l'Europe infallible. Nous ne pouvons pas terminer cette Session sans aborder ce sujet. Vous avez fait quelques propositions qui se régleront dans les mois qui viennent. Il y a une crise conjoncturelle ainsi qu'une crise structurelle.

Je rappelle que si vous avez ouvert les quotas, c'est un Ministre qui vous a succédé, Monsieur Glavany, qui les a supprimés. La filière laitière est fondamentale pour les éleveurs, leurs familles, les industries et les salariés de l'agroalimentaire, pour nos AOC et le lait de montagne.

Nous avons appris que le Conseil général du Puy-de-Dôme avait adopté à l'unanimité un plan d'urgence en faveur des producteurs laitiers, doté de 500 000 € de crédits. J'espère que cela vous incitera à effectuer la démarche que vous nous avez annoncée.

Nous nous faisons les messagers du monde agricole. Nous ne pouvons terminer cette Session sans avoir un geste significatif à leur égard. L'enjeu est important.

Mardi dernier, vous déclariez à *La Montagne* que le pivot central de votre campagne régionale serait « la capacité de l'Auvergne à résoudre son problème démographique, c'est-à-dire à attirer de nouvelles populations ». Mais comment vouloir attirer des habitants dans des territoires qui auraient perdu leurs agriculteurs, leurs commerces et leurs industries, sans voies de communications sûres, confortables et chères à l'Auvergne moderne que vous appelez de vos vœux, pouvant faire cette ouverture sur l'Europe, si nous n'effectuons pas d'efforts pour les équipements structurels de notre région ? Cela reviendrait à tenter de faire pousser des peupliers dans le Sahara.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- La parole est à Monsieur Pommarel.

M. POMMAREL.- Monsieur le Président, chers collègues, cette Session est une simple Session technique pour notre collectivité, mais elle se situe dans une période de rentrée propice à la réflexion sur les grandes échéances politiques locales, nationales et surtout mondiales.

En décembre, le sommet de Copenhague sera l'un de ces rendez-vous majeurs où les dirigeants de la planète tiendront entre leurs mains les clés de l'avenir de ses presque sept milliards d'humains, car les changements climatiques qui sont face à nous et dont la réalité est déjà bien palpable, portent en eux les germes de crises bien plus graves, bien plus dangereuses, bien plus traumatisantes que la crise économique actuelle et celles qui l'ont précédée.

Ces quelques degrés de plus changent tout parce que ça change trop vite ! Il ne s'agit plus de millénaires comme dans les fluctuations des temps géologiques – glaciation, réchauffement –, mais de décennies, et là est toute la différence.

Bien sûr, la vie continuera sur terre, avec quelques degrés en plus, mais c'est la vie des terriens qui va être bouleversée avec l'élévation du niveau des océans, moteur de futures gigantesques et douloureuses migrations, avec les profonds changements dans la distribution de la pluviométrie et ses conséquences sur la répartition de l'agriculture, avec l'accroissement de l'intensité et de la fréquence des accidents climatiques (cyclones, pluies diluviennes, sécheresses, etc.).

Le gaz carbonique n'est pas toxique, mais il tuera pourtant, par millions, par la famine, par l'inondation ou par la guerre, tant les tensions vont s'exacerber entre les peuples dont les conditions de vie vont radicalement changer, les intérêts s'opposer, les équilibres séculaires s'effondrer.

Personne ne rigole plus quand les ex Cassandre de l'écologie prédisent de tels futurs. Personne ne rigole plus, mais pourtant le paquebot terre continue de foncer à toute vitesse vers l'iceberg pourtant bien identifié sur les radars. Il faudrait un sacré coup de gouvernail pour l'éviter et, pour l'instant, il n'y a que quelques petits coups de pagaie bien maladroits et bien timides, qui semblent juste destinés à calmer un peu l'angoisse grandissante des passagers.

Tiens, par exemple, cette fameuse taxe carbone qui a fait notre actualité de rentrée hexagonale. À quoi va-t-elle bien servir, à part mettre un peu de peinture verte sur l'image de notre Gouvernement ?

Cette contribution climat-énergie que les écologistes appellent de leurs vœux pour permettre une mutation radicale de notre économie, en quoi la taxe carbone proposée lui ressemble-t-elle ? En rien ou presque !

Pour être efficace, la Contribution Climat-Énergie (CCE) devrait :

- Être suffisamment dissuasive afin d'inciter les plus gros pollueurs à réduire massivement leurs émissions de polluants. À 17 € la tonne de CO₂, on est bien loin du compte. C'est au minimum le double qui aurait été nécessaire pour entraîner des changements de comportement décisifs ;

- Toucher tous les secteurs ; or, elle ne touche pas les entreprises déjà soumises au protocole de Kyoto, et elle épargne curieusement l'électricité, allez savoir pourquoi ! Remplacer une pollution par une autre, un risque par un autre, est-ce vraiment un projet ? L'électricité est une énergie coûteuse à produire, elle l'est avec un mauvais rendement et à 85 % à partir d'un minerai épuisable et importé à 100 % ;
- Mais surtout, elle devrait être affectée, et affectée totalement, exclusivement, au financement des mesures alternatives nous permettant de réduire notre consommation énergétique et de développer les sources renouvelables.

Le besoin de financement est énorme et il est urgent :

- Que ce soit pour la construction de transports en sites propres dans les agglomérations (métros et tramways), pour la modernisation et l'extension du réseau ferroviaire (classique, fret et TGV), pour le développement massif de l'offre de TER, mais aussi des transports locaux dans et aussi hors agglomérations et entre elles ;
- Que ce soit pour la rénovation thermique des bâtiments publics et du parc de logements afin d'en réduire drastiquement les consommations ;
- Que ce soit pour le développement des énergies renouvelables ;
- Que ce soit pour favoriser la mutation des entreprises vers la sobriété énergétique et la conception de produits de consommation recyclables et non polluants.

Les discours démagogiques sur la taxe carbone sont affligeants car l'énergie chère – et même très chère – est une certitude, à brève échéance, et cette contribution anticipée n'est qu'une prime d'assurance pour amortir le choc énergétique à venir.

Le devoir des responsables politiques est de rendre ce choc, inévitable, moins douloureux, moins dramatique. D'autant que, bien sûr, il touchera plus durement les plus faibles et les plus pauvres. Pour cela, il faut construire de toute urgence les alternatives au pétrole cher, et pour cela il faut s'en donner les moyens, notamment financiers.

Il faut aussi repenser l'ensemble des politiques publiques et remettre en question les choix dépassés et corriger les erreurs dont les décisions remontent à la période d'insouciance. Or, on continue encore à vouloir construire des autoroutes (Lyon/Balagny, A45), mettre à deux fois deux voies des routes nationales ; on continue à laisser installer des climatisations ; on continue à laisser mettre sur le marché des objets peu durables, non réparables, non ou peu recyclables ; on continue à laisser s'installer des grandes surfaces commerciales, des cliniques, des multiplexes cinémas, des entreprises, dans des zones excentrées, difficiles à desservir autrement qu'en automobile !

Après Kyoto, Copenhague est une nouvelle voie de détresse pour tenter de freiner le camion fou qui dévale de plus en plus vite vers le virage en bas de la descente. Si on ne freine pas là, ça va faire mal, très mal !

Et la Région Auvergne là-dedans ? Elle a déjà un peu compris ce qui se passe et commence à apercevoir le virage en bas de la descente. Par rapport à d'autres, on fait plutôt beaucoup mieux. Que de progrès depuis 2004, mais on est encore bien en dessous de l'enjeu ! La mutation devra être encore plus forte pour nos successeurs dans cette Assemblée lors du prochain mandat.

À l'heure de la préparation des futures listes régionales et des programmes électoraux, il serait sage que l'on songe à tout cela. Le développement soutenable et sobre sera tout simplement l'enjeu majeur de ces élections et les Régions devront encore plus montrer la voie à suivre et l'exemple !

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- La parole est à Monsieur Dubourgnoix.

M. DUBOURGNOUX.- Monsieur le Président, mes chers collègues, malgré la communication assidue du Gouvernement, notre pays subit de graves reculs sociaux : 3,7 millions de chômeurs en France fin juillet, 1,5 million d'Européens ayant perdu leur emploi au deuxième trimestre 2009, 10 % de chômeurs en France et dans l'Union Européenne et un PIB en recul de près de 3 % en France en 2009 et de 4 % en Europe.

À ces chiffres alarmants s'ajoute l'accélérateur de la crise qu'est la RGPP. Non seulement elle prive nos concitoyens des « amortisseurs sociaux » que sont nos services publics, mais elle dépossède les collectivités territoriales des moyens nécessaires à leurs missions et accélère la privatisation de nos entreprises publiques. La Poste en est actuellement le symbole révélateur, d'où la nécessité d'une mobilisation sans faille pour assurer le succès du vote citoyen le 3 octobre afin d'exiger du Gouvernement le maintien de son statut public.

Malgré cette situation dramatique, le Gouvernement multiplie les effets de manche. Les grandes réceptions élyséennes et leurs ministres surjouant leur partition de moralisateurs du système se multiplient. Désormais, le Gouvernement de la France, c'est Dallas au quotidien ! Ainsi, face à ces incorrigibles banquiers, Monsieur Sarkozy brandit le bâton quand il est dans la cour aux médias, mais c'est pour mieux « faire carpettes » dans les salons feutrés, quelques minutes plus tard.

Comment taire l'angoisse des Auvergnats quand des grands groupes comme Michelin, Alcan ou Brealu licencient et délocalisent pour le seul intérêt des actionnaires et quand nos PME éprouvent les pires difficultés ? D'ailleurs, les chiffres que publie Pôle Emploi sont alarmants : 73 500 chômeurs fin juillet en Auvergne, des offres d'emplois durables en baisse de 25 % sur un an, et des cessations d'inscription pour défaut d'actualisation en hausse de 5 % sur un mois. Les banques ont repris leur marche en avant dans la quête des profits et des bonus faramineux.

Ainsi, le journal *Les Échos* du 15 septembre nous apprend que le montant global des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers a baissé pour la première fois depuis que la Banque de France publie cet indicateur. Malgré les 340 Md€ d'argent public offerts aux banques en garanties d'emprunts et sans contrepartie, l'économie française subit une restriction de crédit sans précédent, ce qui n'empêche pas Madame Lagarde d'annoncer la reconduction du soutien public aux banques pour 2010, toujours sans aucune contrepartie.

De grâce, que l'on n'accuse pas les Conseillers régionaux de notre groupe de porter dans cette Assemblée un discours partisan ! En effet, vous allez constater que nos références n'ont pas mûri sous la coupole du siège parisien du PCF.

Ainsi, même les représentants de la CGPME interpellent le Chef de l'État. Le 24 août dernier, dans un communiqué, ils rappelaient que « *deux PME sur trois ont un besoin de financement, 78 % de leurs dirigeants estiment être confrontés à un durcissement des conditions d'accès au crédit* ». Ils ajoutaient « *qu'il est incompréhensible que les banques (...) ne respectent pas leurs engagements, malgré le soutien public dont elles bénéficient* ». Et ils concluaient : « *il est impératif de prendre des mesures fortes pour imposer une réelle transparence tant dans les encours de crédit aux PME que dans les résultats des activités purement spéculatives. La poursuite des aides de l'État doit être conditionnée au respect de ces obligations* ». Nous sommes bien loin du satisfecit ridicule affiché récemment dans la presse par Monsieur le Préfet et relayé il y a quelques minutes par Monsieur Proriol, quant à la bonne tenue du crédit aux entreprises en Auvergne. Faut-il rappeler qu'entre octobre 2008 et juin 2009, en Auvergne, les encours de crédits n'ont pas évolué d'un pouce à 21,2 Md€, alors que les dépôts ont augmenté de 600 M€ pour atteindre 26,6 Md€ ? À quoi servent donc ces 5,4 Md€ disponibles, sinon à spéculer ?

Même Monsieur Monod, ancien PDG de la Lyonnaise et conseiller politique du Président Chirac, vient de faire preuve d'une clairvoyance insoupçonnée dans *Les Echos* du 28 août dernier : « *Aujourd'hui le pouvoir a rendu les armes. Il n'a plus le courage nécessaire. [...] Il est sous la pression des lobbys d'entreprises guidés par l'appât du gain. Les événements redonnent du sens à un vocable qui était autrefois l'apanage du Parti Communiste : la financiarisation des entreprises. [...] L'économie n'intègre plus d'autres valeurs que la spéculation, le gain, l'accaparement. C'est la porte ouverte à la violence, à la corruption et à la mafia* ».

Chers collègues de l'opposition, ce constat sans appel, venant d'une telle personnalité, est le signe évident de l'échec retentissant des politiques libérales que vous soutenez et que vous faites payer comptant à nos concitoyens.

Je termine avec une dernière citation qui vaut son pesant d'or. C'est celle du Président de la République, à l'occasion de son désormais célèbre discours de Toulon le 25 septembre 2008 : « *Je le dis avec détermination : face à la crise, un nouveau rapport doit s'instaurer entre l'économie et la politique à travers la mise en chantier de nouvelles réglementations. L'autorégulation pour régler tous les problèmes, c'est fini. Le laisser-faire, c'est fini. Le marché qui a toujours raison, c'est fini* ». Un an plus tard, on mesure l'insignifiance de cette déclaration démagogique,

passée par pertes et profits comme c'est malheureusement le cas après chaque envolée verbale de Monsieur Sarkozy.

Mais, Monsieur le Président, nous avons aussi quelques interrogations sur la politique économique de la Région. Après avoir réintroduit des aides directes dans le cadre du FRAE et voté un dispositif de fonds d'avances de trésorerie contre notre avis le 2 mars 2009, à quoi cela sert-il de blâmer les banques ? Avec de tels dispositifs, nous les dédouanons ; mieux même : nous les encourageons à se soustraire à leur mission. Cette politique est un rideau de fumée. Elle entretient l'illusion selon laquelle les collectivités auraient la capacité de se substituer au système bancaire. À terme, c'est un boomerang qui nous reviendra en pleine figure.

À ce sujet, les propos de la CGPME sont révélateurs. Les PME n'attendent pas de la Région des aides directes, elles veulent avoir accès au crédit. C'est la raison pour laquelle nous aurions mieux fait de conforter la garantie d'emprunt plutôt que réintroduire des aides directes qui nous coûtent les yeux de la tête.

D'ailleurs, l'actualité justifie nos craintes d'hier sur l'aide régionale à des grands groupes. Il y a quelques mois, notre Assemblée a voté une aide exceptionnelle de 250 000 € pour la SAGEM à Montluçon. Et nous venons d'apprendre que l'atelier que l'entreprise avait délocalisé à Saint-Pourçain ferme, avec la suppression de 35 emplois. Quel retour de manivelle en guise de remerciements !

Enfin, je conclus cette intervention en revenant sur la création de la taxe carbone. Ce n'est pas anodin de voir ce nouvel impôt créé simultanément à la disparition de la taxe professionnelle. En fait, la politique fiscale du Gouvernement s'inscrit dans le même sillon que sa politique du crédit, dont l'objectif est de transférer sur les ménages la fiscalité des entreprises. Ainsi, grâce à Monsieur Rocard, expert en la matière puisqu'il est le père de la CSG, une nouvelle contribution va désormais être rajoutée à la longue liste des inégalités devant l'impôt. Pour les Auvergnats les plus modestes et les plus éloignés des centres urbains, c'est l'assurance d'un pouvoir d'achat « carbonisé ». Quant aux collectivités, désormais privées de la taxe professionnelle, c'est leur budget qui va sentir le carbone !

Cette mesure soi-disant écologiste est actuellement très tendance dans les milieux politiques qui se gardent bien de dire que la note sera payée par les plus modestes. Mais, au fond, ne masque-t-elle pas l'hypocrisie de ceux qui la soutiennent et qui espèrent se dédouaner des responsabilités qui sont les leurs ? Ainsi, on agite la muleta environnementaliste pour faire oublier ses soutiens au Traité Constitutionnel Européen et au Traité de Lisbonne dont le fil conducteur est la marchandisation sans frontières, avec ses conséquences désastreuses pour la planète.

Prétendre agir contre le réchauffement climatique en approuvant les directives libérales qui découlent de ces traités est une duperie. Fort heureusement, les Français ont bien perçu le caractère politicien de cette gymnastique intellectuelle qui se propage bien au-delà des clivages. Et pour imager cette duperie, je vais évoquer un exemple particulièrement révélateur : celui de l'abandon par la SNCF de la politique du « wagon isolé », parce qu'il n'est pas assez rentable dans le cadre de la

libéralisation du transport marchandises imposée par les directives européennes. Savez-vous, mes chers collègues, que pour être compétitive, la SNCF va transférer l'essentiel de ses chargements à sa filiale de transport routier GEODIS, avec à la clé, chaque année, 700 000 camions supplémentaires sur les routes de France et de Navarre ? Cette décision arrive alors que depuis 2003, la fermeture des triages marchandises et des gares fret a déjà transféré l'équivalent de deux millions de camions supplémentaires sur le réseau routier. Tout cela au nom de la concurrence inscrite dans les traités en question. Quand on sait que le transport routier est le principal émetteur de CO₂, on comprend pourquoi les Français ne s'y laissent pas tromper.

Nous avons là la preuve qu'un capitalisme soi-disant écologique est une illusion. Répondre aux défis environnementaux du XXI^{ème} siècle sans remettre en cause les fondements d'un système économique qui privilégie quelques intérêts à court terme, est une malhonnêteté intellectuelle. En ce qui nous concerne, nous refusons de participer à ce concert d'hypocrisie.

Je reviendrai, Monsieur le Président, sur la crise des filières agricoles qui méritera un débat, notamment les filières laitière et ovine. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- La parole est à Monsieur Mallot.

M. MALLOT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, cette Session de septembre s'ouvre dans un environnement économique fortement dégradé, principalement sur le front de l'emploi, aussi bien au niveau national qu'au plan régional.

Le chômage progresse dans des proportions inégalées : 500 000 chômeurs de plus en une année en France, soit une hausse de 25,6 % ; 4 000 chômeurs de plus en seulement six mois pour l'Auvergne. Les jeunes paient un très lourd tribut à cette hausse puisqu'ils sont aujourd'hui 700 000 en France à être inscrits à Pôle Emploi, et ce phénomène est loin d'être endigué. Le mois de septembre est en effet le mois où de très nombreux jeunes, après avoir achevé leurs études, entrent sur le marché du travail. Alors que cet événement majeur de leur existence devrait être synonyme d'espoir, septembre 2009 signifiera malheureusement, pour une grande partie d'entre eux, un passage obligé par la case « chômage ».

La situation est à ce point difficile que certains en viennent à conseiller aux jeunes de prolonger (ou de reprendre) une scolarité, plutôt que de subir un déclassement en début de carrière qui serait difficilement rattrapable par la suite.

Alors que les 15-24 ans auraient dû profiter à plein du retournement démographique et des postes de travail laissés vacants par les nombreux départs en retraite, les voilà livrés à l'inquiétude, à la précarité, à la peur du lendemain.

Triste bilan d'une société qui choisit la protection des actionnaires plutôt que l'avenir de sa jeunesse !

La Ministre de l'Économie aura beau affirmer que la situation s'améliore, Messieurs Hortefeux, Wauquiez et Marleix auront beau soutenir que la situation serait moins mauvaise en Auvergne qu'ailleurs, Monsieur Sarkozy aura beau prétendre avoir pris toutes les mesures qui s'imposent, le résultat est là : aucune réponse solide n'est aujourd'hui apportée par ce Gouvernement à une crise économique et sociale sans précédent par son ampleur et sa brutalité.

Dans ces circonstances, quel sens y a-t-il à poursuivre le plus grand plan de licenciements de notre pays, par des suppressions massives d'emplois dans la fonction publique, tant à l'école qu'à l'hôpital, pour ne prendre que ces deux exemples ?

Oui, mes chers collègues, cette rentrée est dure pour les Français.

Seul le CAC 40 connaît une embellie et, avec elle, le retour des bonus des traders. Les Français n'en peuvent plus des pratiques indécentes qui se poursuivent, comme si rien ne s'était passé. Que sont devenues les injonctions du Président de la République, ses promesses de traquer les patrons voyous, d'exiger des contreparties aux banques qui ont largement bénéficié de l'aide publique ? Qu'en est-il de ses promesses de réformer les pratiques de la bourse, de limiter les hautes rémunérations et les bonus, d'anéantir les paradis fiscaux ? Tout ceci n'était que gesticulation médiatique.

Lorsqu'un gouvernement national se trouve à ce point indifférent aux soucis du plus grand nombre, les citoyens se tournent vers leurs collectivités locales de proximité, comme la Région, pour que celles-ci fassent de leur mieux pour amortir, à la hauteur des moyens qui sont les leurs, le choc économique et social qu'ils subissent. Ils savent bien que, malgré toute sa bonne volonté, le Conseil régional ne peut à lui seul pallier les carences de l'État – son budget n'y suffirait pas –, mais ils savent aussi que nous plaçons nos efforts sur tous les fronts. En particulier sur le front économique où l'adaptation de nos dispositifs à une situation de crise aura permis d'amortir les difficultés de trésorerie des entreprises, de débloquent des situations critiques, de provoquer un effet de levier sur le financement bancaire.

Ce recours à la Région a souvent été l'ultime voie de sauvetage qu'ont pu solliciter les entreprises et notre intervention s'est souvent avérée décisive, tant les financeurs classiques se trouvaient sur des positions de repli, de refus d'assumer la moindre part de risque, à moins qu'une collectivité ne s'engage. Nous avons su prendre nos responsabilités pour débloquent des situations parfois périlleuses.

Monsieur le Président, la cellule de veille que vous avez mise en place a bien fonctionné et continue de bien fonctionner, Monsieur Proriot l'a d'ailleurs reconnu tout à l'heure. Les acteurs économiques sont très présents à nos réunions régulières de concertation. Les services du Conseil régional sont disponibles et réactifs. L'instruction des dossiers est rapide. C'est en effet l'attitude qui convient à ce type de situation. Même chose s'agissant de la formation professionnelle continue, pour laquelle nous avons su faire évoluer nos dispositifs et progresser vers la création d'un grand service public régional de formation.

Je rappelle incidemment que nous finançons l'aide à la rémunération de 8 300 stagiaires de la formation professionnelle continue entrant sur des stages financés par la Région, que nous assurons la gestion de 4 000 élèves des formations sanitaires et sociales, que nous accordons à 900 d'entre eux des bourses annuelles moyennes de 3 000 € et que, depuis le transfert de cette responsabilité, les usagers unanimes saluent l'effort de la Région qui rattrape l'immense retard d'équipement de ces établissements sanitaires et sociaux.

L'École de la 2^{ème} Chance et ses plates-formes départementales s'avèrent une grande réussite, avec un taux de placement remarquable des jeunes en sortie de formation : 73 % sur les dernières sessions.

Dans cette période de crise, l'action des Régions comme la nôtre constitue un véritable bouclier social régional. Les Auvergnats peuvent mesurer le rôle majeur que tient désormais notre institution régionale, et les réels services publics de proximité que nous fournissons à nos concitoyens.

Nous sommes parvenus, en moins de six ans de mandat, à devenir ce service public de proximité qui permet désormais aux familles de bénéficier de la gratuité des manuels scolaires et du premier équipement d'entrée en lycée professionnel et en CFA ; ce service de proximité qui assure à présent une tarification sociale sur les billets de trains régionaux aux étudiants, aux jeunes, aux travailleurs et demandeurs d'emplois ; ce service de proximité qui aide annuellement 9 000 apprentis, installe 600 points visio-publics pour mettre en lien direct citoyens et services publics.

La liste est longue des engagements de la Région que nous aurons menés à bien au cours des six années de ce mandat.

Notre Conseil régional est aussi un puissant investisseur qui conduit, dans le cadre de ses compétences, ses actions propres, c'est-à-dire sur son seul budget, sans concours extérieurs.

Je ne prendrai que trois exemples pour illustrer ce propos :

- La totalité du matériel roulant renouvelé, soit 25 nouveaux trains régionaux payés par la Région ;
- La totalité du financement de la construction exemplaire – notamment au plan énergétique – du nouveau lycée du Bâtiment de Riom, le lycée Pierre-Joël Bonté ;
- La totalité du financement des travaux de restructuration et de rénovation engagés dans chacun des 68 lycées publics de la région, avec un triplement en six ans des budgets d'investissements, triplement révélateur du bouleversement des priorités par rapport à celles de nos prédécesseurs.

De même avons-nous soutenu près de 1 300 projets et équipements portés par les intercommunalités dans les quatre départements, pour plus de 785 M€ d'investissements.

Au plan touristique – et la presse régionale a récemment rendu témoignage de ce succès et de ce dynamisme – 1 850 projets touristiques auront été aidés pour 270 M€ d'investissements.

Côté développement durable, nous en sommes à plus de 3 500 aides à l'équipement en énergie renouvelable pour les particuliers, à la création de quatre pôles d'échanges intermodaux TER/bus, à la mise en place de cinq nouveaux trains supplémentaires aux heures de pointe (le matin et le soir) sur la ligne Moulins/Brioude.

J'ajouterai à ce bel ensemble d'une politique régionale orientée vers la préparation de l'avenir de notre jeunesse en Auvergne, la couverture par le Haut-Débit numérique de 100 % du territoire régional et la multiplication des Environnements Numériques de Travail dans les lycées.

Il est parfois nécessaire de rappeler ces grandes réussites de notre majorité au Conseil régional, surtout dans une période où fleurissent les commentaires les plus démagogiques, où ressortent les vieux slogans. Ceux qui nous reprochent d'avoir augmenté l'impôt sont les mêmes qui ont transféré aux Régions des charges et des déficits que l'État ne voulait plus assumer, les mêmes qui ont supprimé à l'Auvergne la dotation de solidarité que Monsieur Bérégovoy lui avait donnée, les mêmes qui « charcutent » les circonscriptions législatives et qui préparent la paralysie des collectivités locales.

Il y aurait selon eux une droite vertueuse et une gauche dispendieuse. Parlons-en ! Le Gouvernement Sarkozy/Fillon n'a-t-il pas inventé 19 taxes supplémentaires en seize mois ? Nous avons en tête l'héritage laissé par la droite régionale en 2004. Souvenez-vous ! On endettait alors la Région pour des projets présidentiels situés en un seul point du territoire ; on qualifiait de « petits départements périphériques » l'Allier, le Cantal et la Haute-Loire ; on pratiquait les politiques de guichet où venaient se servir les uns plutôt que les autres ; on entretenait l'Auvergne dans une image archaïque, celle d'une région repliée sur elle-même ; on détournait le regard devant les lycées pour ne pas voir leurs besoins, ni l'effort financier nécessaire pour créer les conditions de la réussite des élèves.

Et cela continue ! Par exemple, la droite régionale n'aura pas obtenu du Gouvernement – dont elle fait partie – le Plan de Développement et de Modernisation des Itinéraires routiers nationaux qu'on nous promettait et que nous étions en droit d'espérer.

Eh oui, Monsieur Proriol, les lycées, c'est la Région, elle les finance, mais les routes nationales, c'est l'État. Les finance-t-il ? Non ! Je pourrais parler de la Haute-Loire et du contournement du Puy-en-Velay. Monsieur Wauquiez avait annoncé 150 M€, ce sera finalement moins de la moitié – 72 M€ – y compris le financement des partenaires ! L'annonce du PDMI pour l'Auvergne par le Préfet de Région est une catastrophe !

Pour prendre le cas de l'Allier, les besoins recensés dans ce département sont d'environ 250 M€. Ce montant sera le total des crédits pour l'ensemble des routes nationales dans toute la région Auvergne. L'Allier devait avoir la moitié des crédits du PDMI auvergnat, ce sera au final à peine plus du tiers : 88,5 M€ dont 19,5 M€ pour la RCEA, 66,4 M€ pour la RN7 et 2,6 M€ – quasiment rien ! – pour le contournement nord-ouest de Vichy. Le désenclavement, le développement économique et la sécurité routière attendront !

L'État réduit ses investissements sur les routes nationales dans l'Allier, dans la Haute-Loire et dans le Cantal alors que dans l'Allier, le Conseil général était prêt à accompagner ces travaux en dehors de ses propres compétences et qu'il finance 60 M€ pour le seul contournement sud de Vichy. Le Président de la République, en février 2008, au cours de son déplacement dans l'Allier, avait promis un « coup de main ». Au final, c'est un véritable coup de poignard porté à ce département et à l'Auvergne.

Quant à nous, en six ans de mandat, nous avons fait avancer l'Auvergne. Malgré les difficultés, malgré les obstacles que je viens de rappeler, les élus de la majorité régionale de gauche que nous sommes ont innové et sont parvenus à bouleverser l'image négative que l'Auvergne renvoyait jusque-là à l'extérieur.

Oui, mes chers collègues, l'image de l'Auvergne a bien changé en six ans. Nous avons ainsi respecté la parole donnée aux Auvergnats en 2004. Nous avons promis de nous attaquer de front aux tendances démographiques défavorables de l'Auvergne. Nous avons donc orienté nos politiques autour d'un pivot central qui consiste à attirer de nouvelles populations, de préférence jeunes et actives, et les premiers résultats sont là, comme le titre le quotidien *La Montagne* dans son édition du 15 septembre dernier. Nous passons ainsi de la 14^{ème} à la 10^{ème} place des régions les plus attractives de France. Nous accueillons 4 000 habitants de plus par an, ce qui entraîne un renouveau démographique, certes encore limité, mais que l'on n'avait pas connu depuis les années 60.

Plusieurs rapports qui sont soumis à l'examen de notre Session d'aujourd'hui attestent de ce dynamisme. À l'image du rapport annuel d'activités de Vulcania, dont la fréquentation en 2007 et 2008, conjuguée au fort niveau de satisfaction des visiteurs, fait désormais de cet équipement l'outil de développement du territoire que nous avons voulu lorsque nous l'avons sauvé du naufrage.

M. AULAGNIER.- C'est lamentable !

M. MALLOT.- Nous avons fait de Vulcania l'outil de développement du territoire que nous avons voulu faire lorsque nous l'avons sauvé du naufrage.

Nous voyons qu'en faisant le choix d'une profonde mutation du tourisme auvergnat, en lui ayant consacré 600 M€ de soutien dont les deux tiers sur des investissements privés, nous récoltons aujourd'hui les fruits de cet effort. Après un hiver record en matière touristique, la saison estivale 2009 s'est traduite par une hausse de fréquentation inégalée depuis deux décennies, très au-delà des résultats enregistrés au plan national.

Nous devons cependant rester lucides quant à la difficulté de maintenir chaque année de tels résultats, car la plus grande incertitude demeure : celle liée au pouvoir d'achat des Français et à son incidence sur leurs pratiques touristiques. Face aux silences du Gouvernement sur la relance du pouvoir d'achat, je crains que là encore il nous faille compter sur nous-mêmes. Notre capacité d'anticipation, par la mise en place du concept « Nattitude » par exemple, nous permettra de maintenir ce temps d'avance que nous avons pris sur les autres régions.

Reste que d'autres secteurs d'activité de notre région se trouvent toujours menacés. L'actualité récente est là pour nous le rappeler. La filière agricole, particulièrement la filière laitière – mais pas seulement elle –, connaît aujourd'hui des heures sombres avant d'être progressivement livrée aux seules forces du marché.

Mes chers collègues, laisser faire le marché ne peut qu'aboutir à faire mourir les petits producteurs. Nous le savons tous, et les agriculteurs eux-mêmes le savent !

Nous pensons également que le recours à la seule contractualisation entre distributeurs et producteurs, comme le prône le Gouvernement, n'est pas la bonne formule et qu'elle se retournera contre les plus faibles au premier mouvement de la conjoncture. Seule une réglementation et une régulation gérées à l'échelle européenne pourraient sauver cette filière, comme nous avons su l'imposer en 1984 par l'instauration des quotas laitiers. Ce système, auquel s'opposait la droite d'hier, aura perduré vingt-cinq ans et permis la poursuite d'une activité laitière dans les petites exploitations de notre région. Il est savoureux de constater aujourd'hui que les adversaires des quotas hier, prônent leur maintien aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, notre Conseil régional se préoccupe des difficultés de l'agriculture d'Auvergne et je salue la décision du Président Souchon de réunir une conférence agricole régionale pour prendre des mesures d'urgence. La situation est en effet à ce point dramatique que nous devons venir en soutien à cette filière, en intervenant sur la trésorerie des exploitations dans le cadre d'un redéploiement de nos crédits agricoles.

J'appelle également votre attention sur la très pertinente charte ovine dont nous discuterons au cours de notre Session et qui permettra de relancer une activité dans la perspective de développement durable.

L'actualité de l'Auvergne est aussi celle qui aujourd'hui mobilise l'ensemble de la population attachée aux services publics et aux missions que remplit La Poste. Notre collectivité doit rappeler officiellement son opposition à la privatisation de ce grand service public que le Gouvernement prépare.

Un vœu sera donc soutenu par l'Intergroupe PS – PC et Vert. Il serait heureux qu'il recueille l'unanimité de notre Assemblée et que nous nous associions à l'organisation du référendum du 3 octobre prochain sur le service public postal. J'invite tout le monde à s'y associer et à faire en sorte que le plus grand de nos concitoyens y participent et s'expriment. L'enjeu que représente la présence de La

Poste sur nos territoires le justifie pleinement. Il faut donc accentuer notre mobilisation !

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur Mallot.

J'apporterai quelques éléments de réponse, principalement au porte-parole du groupe UPA, Monsieur Proriol, dont je regrette le caractère polémique et souvent caricatural de l'intervention. Monsieur Proriol a consacré 17 minutes à la polémique et une minute et 16 secondes aux agriculteurs. Chacun appréciera !

Tous les porte-parole du courant UMP tentent de démontrer que Monsieur Souchon « est très sectaire et qu'il n'est pas possible de travailler avec lui ». C'est ce que nous avons entendu de la part de Monsieur Proriol, ce que l'on entend au Puy-en-Velay et à Montluçon.

M. AULAGNIER.- Dans les rangs de la majorité.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas partout ! Ce sont là des thèmes de campagne. Je reviendrai sur les erreurs que vous pouvez commettre à ce stade.

Sur le thème de ce sectarisme, nous aurions souhaité ne pas inviter le Préfet et le Recteur à l'inauguration du lycée Pierre-Joël Bonté ! La réalité est autre : nous les avons invités, mais nous ne les avons pas cités comme puissance invitante, ce que j'ai corrigé à mon retour de vacances. Quelle meilleure façon de corriger que d'envoyer une lettre d'excuse ! Je leur ai expliqué que nous avons commis une erreur, et les ai priés d'accepter mes excuses au nom du Conseil régional. Je pense avoir fait le nécessaire.

Quant au député Michel qui n'a pas eu la parole, la raison en est simple : il ne l'avait pas demandée préalablement alors qu'un protocole avait été établi en accord avec l'État, le Préfet et le Recteur. J'ai expliqué à Monsieur Michel qu'il n'était plus possible de parler au moment où il l'a demandé. Pourquoi empêcherais-je le député de s'exprimer s'il en avait envie ? Vous avez participé à suffisamment d'inaugurations avec moi, Monsieur Proriol, pour savoir que je ne vous ai jamais empêché de parler. La Haute-Loire a l'habitude de laisser s'exprimer tous les parlementaires, alors que ce n'est pas le cas partout.

Vous accédez à l'idée que je serais sectaire. Je vous citerai un exemple contraire qui date de la semaine dernière. On m'informe que le Premier Ministre vient poser la première pierre du CFA de Bains. La Région est le premier financeur du CFA de Bains avec près de 8 M€, soit beaucoup plus que l'État qui a apporté un crédit exceptionnel de 5 M€. Malgré mes nombreuses demandes, je n'ai pas réussi à connaître, par la voix du Préfet de la Haute-Loire, l'inscription portée sur cette première pierre alors que j'étais soucieux que la Région y figure. J'ai dû envoyer un fax à Maignon jeudi soir, pour obtenir que la Région figure sur cette première pierre, car ce n'était pas le cas.

La Haute-Loire me semble spécialiste de ce genre de faits. Un Préfet, un Ministre et un Maire se sont rendus dans un lycée – propriété de la Région Auvergne – sans même m'en informer. Je l'ai appris par la presse. Ces méthodes ne correspondent pas aux habitudes de la République.

Le sectarisme n'est pas forcément là où on le pense ! Monsieur Proriol, lorsque vous nous accusez de vouloir mettre des plaques partout, ne tombez pas dans la caricature. Je souhaite effectivement que la Région soit mentionnée. Ce n'est pas pour moi, cela m'est bien égal – d'ailleurs, les nouvelles plaques indiquent : « financé avec le concours du Conseil régional » –, mais c'est pour que la population sache ce que fait la Région, car elle l'ignore. N'importe qui devrait agir de la même façon à ma place pour que la Région soit signalée, respectée, valorisée. J'œuvre ainsi en faveur de la démocratie, car je permets aux citoyens de mieux savoir ce que font les uns et les autres.

Vous avez évoqué, Monsieur Proriol, les lycées qui ont été rénovés ou bâtis dans la période précédente. Je désavoue votre façon de ne pas reconnaître que nous investissons, aujourd'hui, le double des investissements de la majorité précédente dans les lycées. Vous engagiez 33 M€ en 2003. Or, nous sommes à 70 M€ en 2009. Le retard accumulé est tel que nous ne terminerons pas la mise à niveau de nos lycées avant 2015. Nous rattrapons le retard aujourd'hui en ayant un rythme d'investissement deux fois supérieur à celui de la période précédente. Il est facile de dire que la Région n'investit pas dans de grands équipements du type de ceux qui ont été faits pendant le mandat précédent, mais la Région œuvre pour donner à la jeunesse de l'Auvergne les moyens de s'épanouir et de se déplacer avec des équipements collectifs. Tout cela coûte très cher.

Une contradiction persiste lorsque vous dites que nous prélevons trop d'impôts et que nous ne faisons rien. Où va l'argent ? Dans les lycées, dans le Plan Rail, dans la mobilité de façon générale, dans la formation.

Concernant le PDMI et les routes nationales, je m'attendais à vos attaques qui sont récurrentes et qui consistent à dire que l'on ne peut pas faire autant qu'il serait souhaitable, car la Région ne veut pas financer. Vous oubliez d'abord que nous n'avons pas cette compétence. Je voudrais que vous soyez un peu cohérents avec vous-mêmes. Le rapport Balladur et le projet de loi sur la réforme des collectivités territoriales prévoient la suppression de la compétence générale qui signifie que les Régions ne font pas ce qui relève des compétences des autres. C'est incohérent ! L'État annonce qu'il n'y a plus de compétence générale et demande que l'on finance ce qui relève de sa compétence ! Cela n'est pas respectueux des citoyens.

Monsieur Borloo – pour lequel j'ai par ailleurs beaucoup de respect – a annoncé il y a deux ans à l'Assemblée nationale : « Nous ne demanderons plus de moyens financiers sur les routes nationales aux collectivités ». Pire encore, vous Monsieur Proriol, ainsi que Monsieur Hortefeux et vos collègues, organisiez le 25 septembre 2007 une conférence de presse dans laquelle vous annonciez qu'il ne faut plus que la Région investisse sur les routes nationales, qu'il faut mettre l'argent sur le fer. Nous l'avons fait.

Vous citez Midi-Pyrénées qui intervient sur les routes. Je peux vous citer Rhône-Alpes qui n'y consacre pas un centime d'euro ou l'Aquitaine qui verse trois fois rien, uniquement sur les murs anti-bruit. La majorité des Régions françaises n'investissent strictement rien sur les routes nationales parce que ce n'est pas de leur compétence et parce qu'elles ne le peuvent pas. La Région Midi-Pyrénées a la chance extraordinaire d'être une Région riche, non endettée et qui touche la dotation de solidarité dont vous contestez en permanence le fait que je la réclame. Voilà la démonstration de l'aberration du système : l'une des Régions les moins endettées de France, parmi les plus riches, qui bénéficie d'une croissance de population considérable, bénéficie de la dotation de solidarité, alors que nous ne la percevons pas ! C'est sans doute ainsi que Midi-Pyrénées peut investir un peu sur les routes.

Vous nous reprochez une chose et son contraire. Nous lisons aujourd'hui sous votre plume, ou entendons par votre voix, que la Région est trop endettée, elle augmente trop l'impôt et elle n'investit pas suffisamment. Expliquez-moi comment diminuer l'endettement, ne pas augmenter l'impôt et investir davantage ? Vous n'avez d'ailleurs pas la réponse, c'est bien dommage !

Nous ne pouvons pas dépenser l'argent que nous ne possédons pas. Sur ma proposition, nous avons effectué voilà un an un renoncement majeur. Nous avons prévu un Hôtel de Région indispensable (60 M€), nous y avons renoncé. À la place de cet Hôtel de Région, nous avons financé le Plan Rail. Il n'existe que trois Plans Rail en France, le nôtre est le deuxième après celui de Midi-Pyrénées. Là encore nous finançons à la place de l'État. Nous pouvons le faire occasionnellement, mais il n'est pas question de le faire tous les jours et sur tout. Nous assumons le choix du rail pour faire circuler nos trains, c'est une vision de l'avenir sur le transport collectif.

Il est grossier et pervers d'annoncer par la voix du Préfet que pour le PDMI, il y aura 319,7 M€, puis finalement 251 M€, et de dire que les Régions n'ont pas suffisamment participé.

Au Puy, c'est le comble du mensonge et de l'imposture ! Le blog du Maire du Puy, le journal municipal du Puy, les conférences de presse annoncent : « Monsieur Borloo m'a donné 150 M€ pour le contournement du Puy ». Résultat du PDMI en Haute-Loire pour la déviation du Puy, y compris la participation des collectivités – Conseil général et Agglomération apporteront 9,46 M€ – : le total est de 72 M€. L'État n'en apporte que 62,64 M€ sur 150 M€ annoncés partout.

M. PRORIOL.- Non, c'est 98,100 M€

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai le document du Préfet.

M. PRORIOL.- Moi aussi.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous ne devez pas avoir le bon. J'ai le document officiel, même si votre ligne avec le Préfet est sans doute plus directe que la mienne. Le pauvre Département du Cantal se retrouve avec 39 M€ !

Mes chers collègues, aujourd'hui, nous ne disposons d'aucune marge financière. Ce n'est même plus un problème de principe ou de compétences, sauf à proposer de surendetter la Région, mais je ne le ferai pas. Je ne serai pas celui qui, par un endettement excessif, hypothéquera l'avenir de cette région et provoquera la mise sous tutelle.

Je voudrais rectifier une erreur de Monsieur Proriol sur le fait que nous n'avons plus la dotation de solidarité en fonction des critères Bérégovoy. Je note que lorsque les personnes sont décédées, on leur prête un certain nombre de vertus. Les réalités sont différentes, Monsieur Proriol. Depuis 1992, il y a eu le plafonnement de la taxe professionnelle. Ce plafonnement de la taxe professionnelle – que vous avez voté – pénalise l'Auvergne parce que 52 % de nos bases sont plafonnées alors que la moyenne nationale se situe à peine à plus de 40 %. Nous représentons environ 2 % de la France et nous avons 5,2 % des bases plafonnées de toute la France. C'est la raison pour laquelle nous avons perdu la dotation de solidarité ; les critères sont aberrants.

Lisez le rapport de votre excellent collègue sénateur UMP de Saint-Flour qui a étudié le problème au mois de juillet et démontre que c'est anormal. Toutes les simulations de la Direction des collectivités locales sont d'accord avec cette analyse et expliquent qu'il faut faire autrement. Dans l'attente de la réforme de la TP, l'ARF a demandé à deux reprises que l'Auvergne bénéficie de la solidarité des autres Régions et que l'enveloppe normée des Régions soit prélevée pour servir la nôtre.

Quant à l'utilisation des éventuels 12 M€ que nous récupérerions en 2010, Monsieur Proriol, vous caricaturez en disant qu'ils changent régulièrement d'affectation. J'ai toujours annoncé que ces moyens financiers seraient d'abord affectés à l'emploi, aux jeunes et à l'économie et que nous pourrions éventuellement étudier les besoins sur les routes en conformité avec notre Agenda 21 régional et le développement durable. Nous n'en sommes pas là. Par ailleurs, je n'ai pas dépensé trois fois cet argent ; ce n'est pas ma méthode.

Concernant les lignes aériennes, si vous aviez une ligne directe d'information avec la Région plutôt qu'avec la Chambre de Commerce, cela éviterait de développer publiquement des informations erronées. La Chambre de Commerce a été à l'initiative de l'information sur l'arrêt des lignes avec le Portugal en juin 2008 ; or, la dernière ligne a été arrêtée lorsque la Chambre de Commerce était gestionnaire, en septembre 2007. La première liaison arrêtée fut Porto en 2006. La seconde fut Lisbonne en septembre 2007 : elle avait transporté 4 230 passagers en deux ans ! Voilà la raison pour laquelle elle s'est arrêtée. Les exploitants portugais ont décidé de la stopper, sous la responsabilité de la Chambre de Commerce qui semble accuser aujourd'hui la Région d'avoir mis fin à ces liaisons.

Je regrette que l'on ait beaucoup parlé de Saint-Étienne dans la presse sans s'être renseigné auprès de nous. La contribution de la Chambre de Commerce de la Loire, pour la ligne Saint-Étienne/Porto, s'élève à 300 000 €. La semaine dernière, les collectivités – Conseil général et Agglomération – refusaient d'y investir un centime parce qu'ils n'avaient pas obtenu les informations réclamées auprès de la Chambre de Commerce. Cela nous ramène à ce que Ryanair nous a proposé au

printemps. Nous discutons avec tout le monde sans sectarisme. J'ai même pris la peine voilà deux ans de faire le voyage à Dublin pour rencontrer toutes les compagnies low cost. En dernier lieu, Ryanair nous a proposé de prendre la liaison Clermont/Porto, pour obtenir à terme, si tout fonctionnait bien, une liaison saisonnière Clermont/Londres Stansted (deux ou trois vols par semaine), en investissant 700 000 € par an. J'ai refusé car je connais le trafic sur Porto. Dans ce cas, investir 700 000 € pour une liaison hypothétique pour Londres au printemps suivant était déraisonnable. Ryanair est donc à Saint-Étienne.

La meilleure preuve de mon ouverture est que je me suis empressé de souhaiter que nous ayons une véritable union sacrée sur l'aéroport, que tout le monde travaille dans le même sens. C'est la raison pour laquelle j'ai alerté Monsieur Hortefeux et que je lui ai rendu visite mercredi dernier à Paris. J'attends toujours une entrevue avec Monsieur Bussereau, mais j'ai pu rencontrer le Directeur de Cabinet de Monsieur Borloo : il s'en occupe. Nous avons des avis positifs au plan technique pour que nos quatre lignes passent en OSP. Je m'en suis occupé dès la fin du mois de juin, dès que Regional, par l'intermédiaire de son Président, est venu m'informer des problèmes à venir.

C'est moi qui ai suggéré à Regional que l'on puisse voler sur les destinations de Marseille, Lille, Strasbourg, dans de petits avions car ils ne détiennent pas la flotte adéquate et ne peuvent pas adapter leur flotte à des trafics de dix à douze passagers qui représentent la moyenne actuelle de ces lignes. C'est ainsi que Regional a entrepris des démarches et a découvert Chalcair. Nous n'avons aucun engagement, mais nous savons que c'est possible. Nous connaissons à peu près le montant du déficit qui serait à couvrir par l'État et les collectivités. Cette démarche est en bonne voie. Si tout le monde y participe, cela permettrait d'aboutir. Pour le moment, il faut que Regional ne ferme pas ses lignes le 26 octobre, qu'il accepte de faire la jonction avec la nouvelle exploitation sous OSP que nous devrions obtenir, et qu'il prolonge l'exploitation *a minima* jusqu'à Noël. C'est le sens du courrier que je leur ai adressé.

Je prends le risque de vous annoncer que nous devrions réussir sur Londres, parce que je dispose de suffisamment d'éléments pour le dire, non pas sous forme de subventions, mais sous forme de prises de risques. L'intérêt d'une liaison sur Londres tient au flux qui amènera des Anglais à Clermont et en Auvergne.

Pour répondre à Monsieur Dubourgnois, le dispositif que nous avons arrêté le 2 mars l'a été après des concertations très approfondies. Je n'ai pas entendu une seule voix discordante sur ce que nous faisons. Je constate que les avances remboursables de trésorerie avec les garanties de 500 000 € fonctionnent bien. Je ne prétends pas que ce soit parfait, mais cela répond à une attente, avec les moyens de la Région. Nous agissons de la même façon avec les milieux agricoles.

Je propose d'attendre le 15 octobre pour faire la conférence parce que le Ministre de l'Agriculture doit, à cette date, arbitrer le contenu de la loi de modernisation sur l'agriculture. Elle nous apportera sans doute quelques éclaircissements. Je vous rappelle que je suis le porte-parole de l'Association des Régions de France en matière d'agriculture et en contact permanent avec le

ministère. Je suis cela de près au niveau national et bien sûr au niveau régional avec la Vice-Présidente Élisabeth Thévenon-Durant.

Voilà Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, sans polémique aucune, ce que je voulais vous répondre. Je vous propose de commencer l'ordre du jour de notre Session.

À la demande de Monsieur Mallot, qui doit s'absenter, nous passons aux rapports de la Sixième Commission. Monsieur Mairal pour nous présenter le rapport n° 19.

<p>RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION présidée par Monsieur Jean-Claude MAIRAL</p>

FINANCES – MOYENS GÉNÉRAUX
GESTION DES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX

PLAN RAIL AUVERGNE 2009-2013
CONTRACTUALISATION D'UN EMPRUNT PLURI-ANNUEL

Rapport n° 19, page 245, présenté par Monsieur Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL.- Le rapport n° 19 porte sur le Plan Rail 2009-2013 et la contractualisation d'un emprunt pluri-annuel. Vous nous proposez de vous autoriser à signer un contrat de prêt d'un montant de 30 M€ avec la Caisse des Dépôts, aux conditions décrites dans le rapport, pour lancer la mise en œuvre de ce Plan Rail.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des prises de parole sur ce dossier ? Y a-t-il des observations ? Des avis contraires ?

Le rapport n° 19 est adopté à l'unanimité.

Vous pouvez passer au rapport n° 20.

GRANDE HALLE D'Auvergne : ZÉNITH, PARC DES EXPOSITIONS
RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2008

Rapport n° 20, page 248, présenté par Monsieur Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL.- Le rapport n° 20 concerne les rapports d'activités 2008 du Zénith et du Parc des Expositions. Ces rapports sont annexés, vous avez pu en prendre

connaissance. Ils sont très explicites sur la situation de la fréquentation du Zénith et du Parc des Expositions. Vous nous proposez d'en prendre acte.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Gueydon.

M. GUEYDON.- J'observe une importante baisse de fréquentation sur le Zénith comme sur le Parc des Expositions : 37 % de baisse de fréquentation sur le Parc de la Grande Halle entre 2007 et 2008, une baisse des concerts au Zénith de 50 % en 2008 par rapport à 2007, ce qui engendre une diminution du chiffre d'affaires et un résultat d'exploitation déficitaire concernant le Zénith.

J'espère que la situation va s'arranger. Les réponses aux questionnaires qui ont été distribués aux spectateurs des concerts font état d'une satisfaction quant aux prestations offertes, mais du prix très élevé des concerts. La crise sociale peut faire craindre le pire en 2009 et pour les années suivantes. Si le déficit devait s'accroître dans les prochaines années, devrait-il être supporté par la Région ?

M. LE PRÉSIDENT.- La Délégation de Service Public (DSP) fixe les conditions *a priori*. Si la DSP est déséquilibrée, un article prévoit que l'on en discute pour trouver une solution. C'est le cas de figure que nous avons connu en son temps avec Vulcania et auquel nous sommes confrontés aujourd'hui avec la gestion de l'aéroport. La procédure doit obligatoirement être respectée.

Ce rapport ne doit pas être mis aux voix.

Il est donné acte du rapport n° 20.

Rapport suivant.

VULCANIA RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008

Rapport n° 21, page 304, présenté par Monsieur Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL.- Le rapport a été distribué sur table.

Le rapport n° 21 fournit des informations sur la Délégation de Service Public, ainsi que sur la fréquentation de Vulcania. Nous pouvons nous féliciter de l'augmentation du nombre de visiteurs de Vulcania. Vous trouverez des informations sur les contentieux qui durent depuis plusieurs années. Vous nous demandez de prendre acte de ce rapport d'activités.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Madame Mollon.

Mme MOLLON.- Vulcania fonctionne mieux ces dernières années, sa fréquentation augmente. C'est heureux car le montant de l'investissement public croît également. Vulcania paye ses redevances à la Région qui lui paye ses indemnités de sujétions spéciales ; ce chassé-croisé brouille les pistes. Au final, la Région a

donné 5 M€ en 2008 pour assurer le fonctionnement de ce parc d'attractions car cela seul permet à Vulcania d'afficher un résultat financier positif.

Si l'on additionne les sommes consacrées à Vulcania par la Région depuis 2002 – y compris sa construction – cela représente 150 M€ pour un peu plus de trois millions de visiteurs. La division montrera que chaque visiteur de Vulcania coûte 48,5 € à la Région, en plus des 21 € que le visiteur paie à l'entrée.

Vous avez vous-même souligné, Monsieur le Président, que le PAL fonctionne très bien et augmente sa fréquentation. Rappelez-moi combien d'argent public nous y avons investi ? Zéro euro, je crois.

Notre groupe, depuis toujours attaché à une consultation des Auvergnats sur l'avenir qu'ils souhaitent pour Vulcania et à une saine gestion des deniers publics, ne votera pas ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Il est juste demandé d'en prendre acte. Cela vous évitera un vote négatif. Monsieur Mairal.

M. MAIRAL.- Vous nous demandez de donner acte sur le rapport, mais un vote doit être effectué concernant le lancement des consultations et des formalités administratives pour la réalisation d'un espace pour les enfants (de type La Villette) qui s'élèverait à un montant global de 1,9 M€ TTC. Il convient aussi d'autoriser la SEM Volcans à transformer l'espace d'exposition « Terre en mouvement » en salle de cinéma/salle de spectacles polyvalente, dans le respect des règles en vigueur.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut effectivement voter ce point. Monsieur Proriol.

M. PRORIOL.- Je note, à la page 307, une réponse à la question que j'avais posée pour savoir ce qu'il en était du rapport de l'expert déposé le 13 mars 2007. « *Les conclusions évaluent le préjudice pour la Région à 7 558 686 € pour une demande initiale de la Région qui s'élevait à 10 106 771 €* ». C'est relativement significatif.

Cette somme tient-elle compte de tout ce que nous avons payé puisque nous avons avancé de l'argent ?

Vous indiquez page suivante que nous attendons une décision du Tribunal administratif de Clermont. Qu'en est-il ? Nos avocats font-ils avancer la situation ?

M. LE PRÉSIDENT.- Nous stimulons nos avocats, mais le jugement du tribunal n'est pas rendu, vous en seriez informés. Si vous pouvez user de votre influence, ne vous gênez pas.

M. PRORIOL.- Pour vous être agréable, je ferai un effort dans cette direction comme dans d'autres.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur Proriol.

Au bénéfice de ces observations, nous votons sur une partie du rapport. Y a-t-il des avis contraires ? Le groupe Vert vote contre ce rapport. Monsieur Mallot ne prend pas part au vote.

Le rapport n° 21 est adopté : vote contre du groupe Vert ; Monsieur Mallot ne prend pas part au vote.

Rapport n° 22, Monsieur Mairal.

INSTITUTION RÉGIONALE

REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL RÉGIONAL REPRÉSENTATIONS DE MADAME CHRISTIANE LAÏDOUNI

Rapport n° 22, page 373, présenté par Monsieur Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL.- Le rapport n° 22 porte sur le remplacement des délégations de Madame Laïdouni lorsqu'elle était Vice-Présidente en charge des transports.

M. MALLOT.- Je souhaite seulement rappeler par précaution que ma non-participation au vote du rapport n° 21 vaut pour tous les membres du conseil d'administration.

M. PRORIOL.- Nous ne participons pas au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous faites bien de le rappeler.

Les délégations de Madame Laïdouni sont donc transférées sur Monsieur Magner.

Y a-t-il des observations ? Des avis contraires ? Des abstentions ?

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Rapport suivant.

INDEMNITÉ DE SÉJOUR DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE

Rapport n° 23, page 374, présenté par Monsieur Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL.- Nous avons voté une indemnité du temps où Monsieur le Président était domicilié à Aurillac. Étant dorénavant domicilié à Chamalières, cette indemnité de séjour est obsolète.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ? Des avis contraires ? Des abstentions ?

Le rapport n° 23 est adopté à l'unanimité.

Nous en avons terminé avec la Sixième Commission, nous revenons aux rapports de la Première Commission. Rapport n° 1, Monsieur Magner.

<p>RAPPORTS DE LA PREMIÈRE COMMISSION présidée par Madame Élisabeth THÉVENON-DURANTIN</p>

INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET SERVICES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

PLAN AUVERGNAT POUR LA CRÉATION
ET LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES (PACTE) :
ASSOCIATIONS DE PRÊTS D'HONNEUR

Rapport n° 1, page 1, présenté par Monsieur Jacques-Bernard Magner

M. MAGNER.- La Première Commission vous propose à l'unanimité d'attribuer une subvention de 100 000 € afin d'abonder le fonds de prêts d'honneur de l'association Plate-forme Auvergne pour la Reprise et l'Innovation (PARI) qui est gestionnaire du fonds de prêts d'honneur « A.T.2.I.+ » à Aulnat.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des observations ? Des avis contraires ? Des abstentions ?

Le rapport n° 1 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Chapaveire pour nous présenter le rapport n° 2.

TOURISME ET THERMALISME

FONDS RÉGIONAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE
POINT FORT TOURISTIQUE

Rapport n° 2, page 7, présenté par Monsieur André Chapaveire

M. CHAPAVEIRE.- Il s'agit d'un rapport sans incidence financière.

Nous avons attribué le 12 septembre 2006 une subvention de 46 241 €, pour le financement de la réhabilitation du chemin de fer touristique entre Sembadel et Pontempeyrat, au Syndicat d'Aménagement du Pays de la Chaise-Dieu qui est devenu le Syndicat Mixte de Développement Ferroviaire du Livradois-Forez. Il y a donc lieu de modifier le nom du bénéficiaire. Le rapport a été adopté à l'unanimité de la commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des observations ? Des avis contraires ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 2 est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant.

AIDE EXCEPTIONNELLE :
MISE EN VALEUR D'ÉDIFICES MAJEURS DE LA VILLE DU PUY-EN-VELAY

Rapport n° 3, page 9, présenté par Monsieur André Chapaveire

M. CHAPAVEIRE.- Les travaux ayant pris du retard, il vous est proposé de proroger jusqu'au 30 juin 2011 la validité de l'arrêté pris le 27 juin 2006, attribuant à la Ville du Puy-en-Velay une subvention de 232 000 € pour financer la mise en lumière des édifices majeurs de la ville.

Ce rapport a reçu l'unanimité de la commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame Montfort.

Mme MONTFORT.- La Ville du Puy avait demandé une prorogation jusqu'en 2014, ce qui s'avère techniquement impossible. Je souhaiterais, si les travaux n'étaient pas terminés, qu'il soit éventuellement possible de proroger d'une année supplémentaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas de problème, en tout cas pour la majorité actuelle !

M. AULAGNIER.- Il est pessimiste et objectif !

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne suis qu'objectif. Cette prorogation est la preuve que nous n'avons pas une gestion politicienne qui servirait nos amis puisque les deux collectivités de la Région qui ont reçu le plus d'argent depuis 2004 sont Le Puy et Montluçon. Nous aurions eu toutes raisons de ne pas donner à Montluçon, or nous l'avons fait.

Mme ARNAUD-LANDAU.- Je rappelle que la majorité d'avant 2004 avait refusé cette subvention de mise en lumière, que nous avons obtenue avec notre majorité. Vous avez raison de vous inquiéter en cas de changement de majorité !!!

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Pommarel.

M. POMMAREL.- Je rappelle qu'à l'époque, le groupe Vert n'avait pas voté ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Des avis contraires ? Le groupe Vert. Des abstentions ?

Le rapport n° 3 est adopté : vote contre du groupe Vert.

Rapport n° 4.

PROJET D'INSCRIPTION DE LA CHAÎNE DES PUY
AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Rapport n° 4, page 11, présenté par Monsieur André Chapaveire

M. CHAPAVEIRE.- Ce rapport est sans incidence financière. Le Conseil général du Puy-de-Dôme a décidé de présenter sa candidature pour l'inscription de ce site exceptionnel sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Il vous est donc proposé de soutenir la démarche du Conseil général du Puy-de-Dôme et d'autoriser le Président à signer les actes qui permettent de concrétiser ce soutien. Le projet a reçu l'unanimité de la commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Mercier.

M. MERCIER. - Cette inscription aura-t-elle des conséquences sur l'exploitation forestière et agricole de la Chaîne ? Il s'agit de surfaces boisées, d'autres sont utilisées par l'agriculture, notamment par des troupeaux ovins. Y aura-t-il des incidences ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne suis pas capable de vous répondre. Monsieur Chapaveire.

M. CHAPAVEIRE.- Je n'ai pas d'information à ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous étudierons cela de plus près. Personnellement, je pense que le troupeau ovin est fondamental pour maintenir le paysage dans la Chaîne des Puy. Le Parc partage mon point de vue. Monsieur Bacquet.

M. BACQUET.- Il faut quand même remarquer que notre collègue s'interroge, alors que ces questions se sont déjà posées au CESR. Je vous dis régulièrement qu'il faut se référer au CESR.

M. LE PRÉSIDENT.- Nonobstant ces observations, y a-t-il unanimité ?

Le rapport n° 4 est adopté à l'unanimité.

Madame Thévenon-Durantini pour le rapport n° 5.

AGRICULTURE ET FORÊT

CONTRAT RÉGIONAL DE DIVERSIFICATION AGRICOLE PLAFONNEMENT DE L'AIDE À L'ACQUISITION DE DISTRIBUTEURS DE LAIT POUR LA VENTE DIRECTE

Rapport n° 5, page 13, présenté par Madame Élisabeth Thévenon-Durantin

Mme THÉVENON-DURANTIN.- Il s'agit d'une proposition de modification du règlement d'intervention en faveur de la diversification agricole. Nous vous proposons de plafonner l'aide à l'acquisition de distributeurs de lait cru pour la vente directe.

Cette proposition a été concertée entre les différents financeurs que sont les crédits européens du FEADER, le Conseil régional et les Conseils généraux. Nous recevons un nombre croissant de demandes en matière d'installations de distributeurs de lait cru. En plein contexte de crise laitière, ces installations nous interrogent fortement. Il s'agit en réalité d'un démarchage commercial qui s'est engagé en premier lieu sur le département de la Haute-Loire et s'est poursuivi sur le Cantal pour arriver dans le Puy-de-Dôme et certainement demain dans l'Allier.

Nous sommes toujours prudents face à ces situations de démarchage d'un certain nombre d'entreprises. Nous avons connu, notamment sur le Cantal, une entreprise néerlandaise qui a démarché pour des glaces à la ferme, sur la base d'un contrat passé avec les agriculteurs qui était loin d'être à leur avantage et les obligeait à rendre quasiment plus que ce qu'ils percevaient. Nous sommes toujours très prudents, surtout dans la situation de crise laitière qui a été évoquée précédemment. Certains agriculteurs pourraient croire trouver là une solution qui n'en sera pas une si elle est généralisée et développée de manière trop importante, aux alentours des bassins urbains de la région Auvergne.

D'un commun accord avec les services de l'État pour la gestion du FEADER et les Conseils généraux, nous proposons de plafonner les subventions à 2 500 € maximum. Sachant que les Conseils généraux prendront la même délibération, cela permettrait d'obtenir une subvention globale de 10 000 € pour un investissement d'environ 50 000 €, sans charges fixes de structures et avec un plan d'amortissement sur cinq ans relativement facile à amortir, d'autant que le lait serait vendu 1 € le litre.

J'attire votre attention sur ce dossier pour signaler que les machines ne sont pas certifiées conformes et n'ont pas reçu d'accord de mise sur le marché de la part du constructeur. Elles doivent obtenir une certification conforme de la part des services de la DRIRE. La demande a été faite par la société qui commercialise ces machines.

Cette délibération ne prendra effet qu'à partir du moment où les machines seront certifiées conformes, la Région n'entendant pas intervenir sur du matériel qui n'est pas réglementairement agréé.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Mercier.

M. MERCIER.- Nous avons longuement discuté de la crise laitière en Première Commission. Je rappelle que lors de notre dernière Session, nous avons voté un vœu à l'unanimité de cette Assemblée, demandant une régulation du marché au niveau européen.

Nous nous situons là au niveau régional. J'aurais souhaité une réactivité plus importante de notre Assemblée sur la crise laitière. Le chef de file du développement économique de la région reste le Conseil régional ; or, celui-ci a attendu que certains Départements lancent des plans d'aide avant de réagir au niveau régional.

Pour en revenir à ce rapport, il me semble que dans cet état de crise, le fait de plafonner certaines initiatives est dommageable. Je suis conscient qu'il ne faut pas généraliser ce type d'installations. Une étude de marché pourrait s'avérer utile pour étudier les réels besoins et peut-être limiter le nombre d'installations, mais cela reste une solution pour un certain nombre d'agriculteurs pour lesquels il n'est pas inintéressant de se lancer.

Nous pourrions avoir la même réflexion au niveau régional sur la politique laitière. Vous évoquiez dans votre discours la possibilité de se reconvertir dans l'agriculture biologique. Nous avons, sur notre territoire Auvergne, des AOC qui pourraient être mieux valorisées. Il faudrait réfléchir à des solutions profondes à apporter au niveau régional pour faire face à cette crise laitière.

Notre groupe s'abstiendra sur ce rapport en raison du plafonnement de l'aide sur ce type d'installations.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Bacquet.

M. BACQUET.- Je note qu'un certain nombre de responsables agricoles – voire de producteurs laitiers – découvrent les vertus du libéralisme en demandant des régulations et que les quotas laitiers soient maintenus, le ministre ayant fait comprendre qu'il valait mieux les supprimer.

On découvre les vertus du libéralisme. On demande un déplafonnement pour que la compétition soit encore plus lourde, et on demande en même temps une étude de marché. À quoi bon une étude de marché si le déplafonnement permet la libre installation, la concurrence la plus grande ? En définitive, celui qui paiera est celui qui devrait bénéficier du circuit court pour sortir des excès du capitalisme libéral provoqué par les intermédiaires.

Je ne suis pas sûr que les agriculteurs qui sont en grande difficulté aujourd'hui apprécieraient les propos qui viennent d'être tenus. Je pense qu'il faut faire une étude de marché, mais pour décider d'une véritable planification des besoins et ne

soutenir et n'encourager que ce qui est viable, car on ne peut plus continuer à donner aux agriculteurs ce qui leur permettra demain de se suicider professionnellement. C'est un véritable enjeu pour notre territoire, pour une profession.

La démagogie en la matière, cela suffit. Il faut peut-être cette fois-ci assumer ses responsabilités. L'histoire nous donne malheureusement raison. Oui, il faut aujourd'hui mener une étude plus approfondie par rapport aux besoins, plafonner pour éviter une concurrence déloyale. Je vous fais remarquer que le CESR propose lui aussi le déplafonnement. Étant très prudent, il précise : « déplafonnement lié à la spécificité de certains dossiers ». Je voudrais que l'on m'explique ce que signifie « la spécificité de certains dossiers ». Il existe une politique européenne, une politique nationale, une politique régionale en matière d'agriculture et de production de lait. Ceux qui ont le plus favorisé le libéralisme en la matière demandent aujourd'hui des régulations au niveau européen, au niveau national ainsi qu'au niveau régional.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Dubourgnoix.

M. DUBOURGNOUX.- La crise de la filière laitière succède à une autre puisque les filières sont touchées les unes après les autres. Comment pourrait-il en être autrement quand on sait qu'à l'origine, des choix politiques sont opérés dans le cadre d'une idéologie qui fait des ravages sur des territoires comme les nôtres !

J'ai apprécié la mesure de ma collègue dans ce rapport. Elle a essayé de nous éclairer sur les aspects positifs et sur les possibles aspects négatifs de ce dispositif ; c'est une position courageuse.

J'ai écouté aussi mon collègue Monsieur Mercier qui a évoqué le manque de réactivité de la Région sur la crise laitière. Sans polémiquer, je souhaiterais que l'on réfléchisse ensemble sur ce que les uns et les autres peuvent apporter comme solution pour répondre au problème actuel de la filière. Je rappelle qu'un accord a été signé le 3 juin et que celui-ci a été paraphé par la principale organisation syndicale. Il prévoit 280 € pour 1 000 litres de lait, soit en dessous du coût de revient. Cet accord confirme l'abandon des prix rémunérateurs.

La seconde réunion qui s'est tenue au ministère le 15 juillet n'a pas apporté de réponse aux problèmes essentiels : celui du maintien de la régulation et celui de la maîtrise publique de la production et des marchés. On s'est contenté de désigner une mission destinée à améliorer la compétitivité de la production et de la transformation au sein de la filière laitière. Cela signifie clairement que l'on est en train de structurer la filière pour payer le produit au prix de référence du marché. Cela confirme les dits – ou les non-dits – de Madame Fischer Boel.

On ne peut pas ignorer ces réalités, d'autant qu'une nouvelle réunion se profile au Ministère de l'Agriculture le 1^{er} octobre. J'ai sous les yeux un document qui vient d'être transmis par le ministère et qui prête à sourire : « 30 M€ ont été débloqués par le Premier Ministre en juin pour prendre notamment en charge une partie des annuités des intérêts d'emprunt ». Il s'agit de mettre un pansement sur la gorge des producteurs laitiers pour éviter qu'ils saignent trop vite ! Puis on annonce « 30 M€

supplémentaires pour faire face aux difficultés toujours vives des filières d'élevage », ce qui signifie que ces 30 M€ ne seront pas exclusivement utilisés pour la filière laitière.

Nous apprenons ensuite que le 1^{er} octobre verra « *la mise en place de relations commerciales justes et équitables entre producteurs et transformateurs de lait* ». On va « *améliorer la compétitivité de la transformation au sein de la filière laitière...* ». Sur la forme, c'est bien écrit, sur le fond, il n'y a rien !

Aujourd'hui, les relations entre producteurs et industriels sont clairement établies dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie ! Si les producteurs laitiers en sont là, c'est parce que la loi de modernisation de l'économie est appliquée.

Je lis : « *nécessité de rééquilibrer le rapport des forces entre producteurs et transformateurs [...], préparer progressivement la sortie du régime des quotas laitiers en 2015 [...], créer une organisation de producteurs pour leur permettre de défendre leurs intérêts dans les meilleures conditions...* ». Comment écrire cela quand on sait que les mêmes ont voté la loi de modernisation de l'économie ? Il y a une contradiction !

Sur le fond, il n'est fait aucune mention de l'abandon des quotas laitiers. Je ne vois pas de remise en cause de la loi de la modernisation de l'économie et de la loi Chatel, pas de remise en cause de l'accord de juin, pas de création d'un prix indicatif national et européen, pas de remise en cause des importations croissantes intra et extra communautaires. Ce communiqué fournit toutes les raisons d'être inquiets.

Je trouve un peu cavalier de mettre au pied du mur le Conseil régional quand on constate l'incapacité et l'impuissance du ministère, mais aussi le fait que le ministère et le Gouvernement ont créé les conditions de la ruine des producteurs laitiers !

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Proriol.

M. PRORIOL.- L'interpellation nuancée, comme à son habitude, de Monsieur Bacquet, m'incite à formuler quelques remarques. Il a raison de dire que nos querelles sont dépassées : « Vous êtes trop libéral, trop dirigiste ! ». Les Américains balaient cela d'un revers de main. Quand il faut être libéral, ils le sont et quand il n'y en a plus besoin, ils sont réalistes et passent à la régulation, sans en faire un débat de littérature politicienne.

Nous savons depuis ce matin que 19 États – y compris la Pologne – sur 29 se rallient à une régulation. Nous n'allons pas en faire un débat idéologique. Tout cela, l'économie s'en moque ! Par contre, vous nous citez souvent en exemple la Suède, or celle-ci s'y oppose, sans parler du Danemark.

Il faut continuer à soutenir le Ministre de l'Agriculture qui se bat à ce sujet. L'essentiel est d'arriver à 29 pays ou presque, puisque la loi de la majorité doit jouer dans ce domaine. Mesdames et Messieurs du groupe Socialiste, vous avez deux

repères internationaux de premier rang, dont Monsieur Pascal Lamy, socialiste et libéral. Mettez quelques nuances lorsque vous attaquez le problème du libéralisme...

M. LE PRÉSIDENT.- L'OMC n'est pas le sujet !

M. PRORIOL.- Tout se tient ! Monsieur Strauss-Kahn a aussi quelques idées interventionnistes en la matière. Nous sommes pour autre chose que les quotas. Monsieur Barnier l'avait annoncé : on ne peut pas supprimer les quotas sans prévoir une autre régulation. La crise actuelle sur le lait le démontre.

Nous nous sommes abstenus sur le dossier du lait parce que cette démarche ne peut pas être étendue et parce qu'elle trouve déjà ses limites. Ceux qui sont partis ne pourront pas bénéficier de nos aides, mais ceux qui souhaitent encore se lancer dans cette opération, qui semble atteindre un plafond – je pense qu'ils seront peu nombreux – auront besoin de percevoir des aides qui ne soient pas aussi contingentées.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Bacquet.

M. BACQUET.- Je remercie Monsieur Proriol d'avoir noté que mon intervention était tout en nuances. Chacun a pu remarquer que la sienne n'était ni politique ni politicienne !

Cela étant, je lui accorde que les Américains sont pragmatiques quand ils nationalisent une banque et que nous préférons donner 360 Md€ sans avoir la moindre présence dans les conseils d'administration. Nous n'avons pas la même pratique du pragmatisme !

Il a raison d'insister sur la position de Monsieur Lamy à l'OMC, je ne peux que le soutenir. À Cancun, j'étais de ceux qui sont allés le réprimander.

Le véritable problème est de connaître le devenir des agriculteurs dans nos territoires car nous savons qu'ils n'ont pas de possibilité de reconversion. Je me réjouis aujourd'hui qu'ils prennent conscience qu'ils se sont faits gruger par ceux qui ne se sont intéressés qu'au profit des intermédiaires et qui ont sabordé une agriculture locale pour en faire une agriculture purement productiviste. Il est temps que cela change. La pire des situations pour la Région serait de rentrer dans ce système en subventionnant systématiquement et n'importe comment pour faire en sorte que ceux qui perçoivent des aides seront demain en difficulté. Il faut au contraire que nos aides soient peut-être plus importantes – pourquoi pas ? – mais qu'elles soient raisonnées, pour permettre aux agriculteurs qui en profitent d'en tirer un bénéfice afin de maintenir une agriculture sur le territoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame Élisabeth Thévenon-Durantin.

Mme THÉVENON-DURANTIN.- Je voudrais préciser à Monsieur Proriol qu'il s'agit bien de lait cru. Vous nous avez interpellés tout à l'heure sur le contexte de crise laitière, notamment en argumentant sur le plan d'urgence qui vient d'être annoncé par le Département du Puy-de-Dôme. J'étais avec le Président Descoeur à

Aurillac. Le Département du Cantal n'a pas l'intention, à ce jour, d'intervenir sur un plan d'urgence. Il intervient par ailleurs sur l'accompagnement de la valorisation des AOC, mais nous y reviendrons avec le rapport n° 7. Le Département de l'Allier réfléchit mais n'a pas de dispositif d'urgence prêt et le Département de la Haute-Loire, fidèle à lui-même, n'interviendra pas. Voilà les retours politiques et techniques que nous avons.

Il faut attendre le 15 octobre et attendre la loi de modernisation agricole pour savoir ce qu'il y sera inscrit, de manière à pouvoir adapter l'ensemble de nos dispositifs en cohérence avec le recul nécessaire.

La question du prix du lait et de la valorisation sera l'objet du rapport n° 7. On nous interpelle pour savoir quel est notre rôle en tant que chef de file en matière économique. Nous avons cherché une situation de compromis et de conciliation avec l'ensemble des financeurs dans un rôle qui est le nôtre, qui consiste à coordonner les interventions. Nous essayons de nous situer dans une juste intervention sans tomber dans l'effet d'aubaine. Monsieur Bacquet vient justement de rappeler la difficulté de ne pas donner de mauvais signes d'investissements pour les agriculteurs.

Les études de marché ne sont pas favorables à l'installation massive de distributeurs de lait cru. Dans le contexte de crise du lait que nous connaissons, nous n'avons pas souhaité prendre une décision de non-intervention qui aurait pu être une des options. Nous avons souhaité pouvoir accompagner, à une juste mesure, des investissements en vente directe qui ne chargent pas l'unité de travail sur l'exploitation. Mettre en place un distributeur de lait est un travail simple.

Sur le rôle de chef de file économique, l'État a élaboré avec la profession, dans le cadre des différentes réunions liées à la crise laitière, un projet d'étude qui est porté par le CRIÉLAL. Il sera instruit dans le prochain Comité de programmation Massif Central. Il propose quatre scénarios d'études et notamment un scénario tendanciel à dix ans sur la filière lait dans le Massif Central. Nous avons appris l'existence de ce dossier il y a dix jours environ, alors qu'il existe depuis le mois de juin. Il nous semble que c'est bien notre rôle de chef de file économique que d'être informés de ce type d'études et de pouvoir intervenir. Nous avons donc fait la proposition à l'État d'intervenir conjointement à son intervention – Rhône-Alpes a adressé la même demande, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées devraient l'entreprendre – pour pouvoir être associés très en amont dans le comité de pilotage, suivre l'ensemble des travaux qui nous permettront d'être réactifs, et adapter notre politique agricole au gré des avancées sur ces dispositifs.

Sur la rétroactivité des aides, Monsieur Proriol, il s'agit de la simple application du règlement administratif et financier de la Région. L'ensemble des porteurs de projets sont informés au préalable que s'ils réalisent des travaux avant la date d'obtention de la subvention, ils prennent le risque de ne pas obtenir de subvention. Il en est sur l'agriculture comme sur tous les secteurs d'activités économiques sur lesquels nous intervenons.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup pour cette excellente conclusion. Le rapport est mis aux voix. Le groupe UPA s'abstient.

Le rapport n° 5 est adopté : abstention du groupe Union Pour l'Auvergne.

Rapport n° 6.

**CHARTRE OVINE
MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION OVINE EN AUVERGNE**

Rapport n° 6, page 15, présenté par Madame Élisabeth Thévenon-Durantin

Mme THÉVENON-DURANTIN.- Je prendrai un peu plus de temps pour présenter le travail de collaboration sur la charte ovine qui dure depuis plus de dix-huit mois avec l'ensemble de la profession agricole. Ce travail a été engagé au mois d'octobre 2007 lorsque vous m'avez confié la vice-présidence. Il a été retardé par la crise de la fièvre catarrhale ovine qu'a subie de plein fouet la filière, au printemps et à l'été derniers, et qui a eu des conséquences importantes en termes de productivité. Le travail a également été retardé par les négociations du bilan de santé puisque la filière ovine espérait obtenir des aides fortement revalorisées dans ce cadre, et souhaitait, dans le contexte régional de négociation de la charte, obtenir des garanties européennes et nationales d'un souffle nouveau donné au déficit structurel de la filière.

Je rappelle juste qu'au moment du bilan de santé, nous avons dénoncé le phénomène « boîtes à outils » qui a été annoncé avec une modulation qui devait résoudre toutes les problématiques de primes à l'herbe, de soutien à la filière ovine, d'agriculture biologique, dans le cadre du Plan Barnier. Nous avons, à ce moment-là, dit combien nous regrettions que ces mesures ne soient actives qu'à partir de l'automne, voire de l'hiver 2010, et combien nous pensions que cette revalorisation – bien qu'étant une avancée – ne serait pas suffisante pour combler le déficit structurel d'une filière fortement en péril depuis quelques dizaines d'années ; des accords préalables avaient été passés, notamment avec la Nouvelle-Zélande.

Je voudrais commencer par remercier la profession agricole, l'AROA qui représente l'interprofession ovine, les Chambres d'Agriculture régionales et départementales et les sept organisations de producteurs. Elles se sont mobilisées à travers des visites d'exploitation et lors de nombreuses réunions qui nous ont permis d'élaborer ensemble cette charte ovine.

Nous sommes dans une démarche qui se veut être une démarche de progrès. À ce jour d'ailleurs, l'ensemble des partenaires que je viens de citer ont accepté de signer cette charte ovine et les sept organisations de producteurs nous ont adressé un retour favorable pour signer cette charte.

Je passerai sur la question du déficit structurel de la filière qui a été longuement évoquée lors de la crise de la fièvre catarrhale ovine l'année passée. La profession souligne que c'est la première fois que l'amont et l'aval élaborent ensemble un dispositif de diagnostic commun, avec le soutien de l'Institut de l'Élevage notamment.

La charte répond à trois axes spécifiques au contexte de production régionale :

- Le premier porte sur l'autonomie alimentaire et fourragère avec deux axes de progrès distincts identifiés et un seul objectif : la baisse des charges pour les exploitations ovines.

Nous voulons que les agriculteurs puissent utiliser au mieux les pousses d'herbes et les fourrages. Cela semble du bon sens ; pour autant, ce n'est pas forcément appliqué sur l'ensemble des exploitations ovines auvergnates, loin s'en faut. Les recours aux apports externes ont fortement été systématisés ces dernières années. Nous devons mettre cela en parallèle avec la hausse du cours des entrants, y compris des concentrés à destination de l'alimentation des troupeaux.

Nous cherchons également une plus grande autonomie alimentaire, particulièrement pour les brebis. Il est difficile de l'atteindre sur les agneaux, la conformation bouchère nécessitant d'avoir des apports de concentrés très importants. Il s'agit d'obtenir une modification des pratiques avec des incidences sur l'aval. C'est pourquoi il était si important que le diagnostic soit croisé entre l'amont et l'aval. Il n'est pas question, sous prétexte d'autonomie alimentaire et fourragère et de modification des pratiques, de mettre en péril l'ensemble de la commercialisation des animaux produits dans la région Auvergne, mais il fallait trouver une solution de compromis.

Nous proposons donc un diagnostic qui est une approche de l'exploitation et qui soit capable de déterminer des réponses adaptées avec un plan d'amélioration pour l'agriculteur. Ce diagnostic permettra, dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE) élargi, un accès supérieur aux investissements, y compris pour ceux qui ne sont pas jeunes agriculteurs et qui ont fait une déclaration de troupeaux depuis plus de cinq ans. Une demande est en cours auprès de la Préfecture de région pour ouvrir plus encore les investissements, notamment pour des clôtures mobiles et des investissements destinés à améliorer les conditions de travail.

Ce matin, j'ai été informée qu'*a priori*, les services de l'État ne nous autoriseraient pas à utiliser ce dispositif, ce qui serait contradictoire avec un courrier du Préfet du mois de mars 2008 qui nous autorisait à intervenir sur les clôtures. Nous devons déterminer où est l'interprétation de la loi dans ces différents retours. Si tel était le cas, nous nous engagerions dans la voie d'une notification à Bruxelles.

En parallèle, nous mettrons en place un système de collecte de données afin de récupérer des indicateurs qui seront étudiés par un comité de pilotage. Nous avons demandé aux Chambres d'Agriculture de recentrer un certain nombre d'accompagnements de la Région sur les priorités régionales. Elles ont vu dans la

charte ovine l'opportunité d'engager ce travail collaboratif de fond et de faire valoir un accompagnement Région/consulaires qui soit un accompagnement constructif.

D'aucuns diront que nous ouvrons là un guichet de plus. Dont acte. Je regarde la partie pleine du verre et il me semble que ce dispositif est concerté et qu'il permet de véritables avancées.

- Dans l'axe 2 de la charte, nous proposons une approche plus fine pour une solution qui paraît vieille comme le monde, celle du pastoralisme. Nous proposons de croiser des données agronomiques et foncières – qui sont collectées par nombre de structures, pour procéder à une identification quasiment à la parcelle – sur le département de la Haute-Loire spécifiquement, mais aussi sur toutes les zones rustiques et en déprise foncière – je pense au Livradois-Forez cher à Monsieur Dubourgnoix – et pour engager les acteurs de la filière et les acteurs publics (communes ou communautés de communes) dans des partenariats qui pourraient être concrets. Une proposition est d'ores et déjà faite par la Commune d'Olby qui est prête à entretenir des sentiers de randonnée, de manière à gagner en autonomie alimentaire des troupeaux.

Cela ne concernera sans doute que quelques hectares supplémentaires mais ce sont bien là les objectifs d'aménagement du territoire que nous cherchons à atteindre, grâce à la fonction essentielle des troupeaux ovins, puisque les troupeaux rustiques sont les seuls à pouvoir intervenir sur ses zones d'accès très difficiles.

- L'axe 3 de la charte est déjà en vigueur depuis de nombreuses années, notamment à travers la structuration des filières. Nous accompagnons les mouvements de concentration et de mutualisation des organisations de producteurs qui sont en cours. J'en réfère à l'accompagnement Copagno et Socaviac que nous avons acté l'an passé. Nous souhaitons le renforcer aujourd'hui par le dispositif CROQ que nous vous proposerons dans le prochain rapport en faveur des signes officiels de qualité.

Il pourra être complété sur l'adaptation des filières lors des échanges que nous aurons à l'occasion de la Conférence régionale annoncée par le Président, dont la vocation sera d'analyser finement et selon nos compétences, nos capacités d'intervention à court, moyen et long termes.

Voilà succinctement présentée cette charte ovine. Je voulais vous présenter le contrat de progrès sur lequel nous avons souhaité nous engager sur trois ans. Je terminerai simplement en vous disant que cette charte fera l'objet d'une table ronde lors du Sommet de l'Élevage et sera présentée dans ce cadre, probablement le 8 octobre prochain.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Madame Thévenon-Durantini a fait un très bon travail ; je voudrais remercier également les services. Monsieur Gueydon.

M. GUEYDON.- Personnellement, je trouve le concept d'autonomie alimentaire et fourragère intéressant et sur la bonne voie. J'émettrai cependant deux réserves :

La première réserve porte sur les aides. Je ne suis pas certain que les aides actuelles seront suffisantes pour aller vers cette voie de l'autonomie alimentaire et fourragère.

La seconde réserve concerne les bénéficiaires qui seront essentiellement les exploitants qui auront plus de 100 brebis, alors que nous apprenons que 60 % des exploitants en possèdent moins.

La réponse qui m'a été donnée en commission expliquait que le PMBE ne prévoit pas que l'on finance des exploitations de taille moyenne. Je regrette que nous n'ayons pas été plus loin dans ce domaine. Je crains que de nombreux exploitants ne soient pas concernés par cette charte.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Mercier.

M. MERCIER.- Cette charte paraît très complète. Ce dispositif permettra des interventions sur la relance ovine dans deux ans, voire trois ans, le temps que tout se mette en place. Comme je l'ai signalé en Première Commission, nous avons aujourd'hui de nombreuses données sur l'autonomie alimentaire au niveau ovin. L'INRA travaille depuis de nombreuses années sur ces questions de reconquête de paysages.

Je ne voudrais pas que cette charte « réinvente l'eau chaude ». Je trouve excessive l'intervention de deux techniciens sur chaque exploitation ovine. Vous évoquez des limitations de dépenses, il faudrait y réfléchir.

La crise ovine existe depuis plusieurs années. La région Auvergne perd d'importantes quantités de cheptels. Il aurait été souhaitable de prévoir des mesures d'urgence, ce qui explique l'amendement que nous avons déposé.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Dubourgnoix.

M. DUBOURGNOUX.- Nous sommes d'accord avec l'esprit de la charte et avec son contenu. C'est avec des actions de ce type que le Conseil régional peut être efficace à la filière agricole. Les effets ne seront pas immédiats, mais mieux vaut tard que jamais.

Le souci environnemental et la qualité sanitaire sont en ligne de mire ; ce sont des éléments fondamentaux. C'est sur ces éléments que la politique régionale peut jouer.

J'ajouterai quelques mots sur la filière et sur l'amendement proposé par l'opposition. Il faudrait rappeler que depuis trente ans, 250 000 tonnes d'agneaux sont importées de Nouvelle-Zélande sans droits de douane. La Grande-Bretagne consomme la viande néo-zélandaise et nous vend sa production en France. Il n'est pas étonnant que dans ces conditions, les producteurs ovins du grand Massif Central soient en difficulté. Le marché européen, et par voie de conséquence le marché français, sont envahis par des viandes de moindre qualité – il faut le dire – au détriment des productions nationales dont la qualité est pourtant reconnue. Les

producteurs français qui ont réalisé des efforts sanitaires et environnementaux sans communes mesures avec les efforts effectués par les producteurs étrangers, paient pourtant les pots cassés, ainsi que les consommateurs qui se trouvent directement lésés sur la qualité et à l'étal.

Je pourrais évoquer les coûts de production qui ont explosé, les aliments et le coût du carburant. Le système actuel privilégie les aides à l'agriculture intensive. Il suffit de se reporter aux accords du Luxembourg de 2003 conclus au détriment de régions comme la nôtre, dont les atouts sont l'élevage extensif et la qualité des produits sur des territoires vivants pour lesquels l'élevage ovin est un symbole fort.

Des choix politiques doivent donc être opérés à un autre niveau et à une autre échelle que celle du territoire auvergnat. J'ajouterai la nécessité de réintroduire un système de régulation – plus personne n'évoque la préférence communautaire – et surtout la nécessité de revenir à des prix rémunérateurs mis à mal depuis la réforme de la PAC en 1992, celle-ci ayant introduit une fuite en avant dans la course à la prime qui a dénaturé et déstructuré les filières.

Je voudrais quand même évoquer les effets des deux lois votées par la majorité actuelle dont les ministres concernés défendaient les soi-disantes vertus. Je vous invite à lire sur Internet les comptes rendus des débats parlementaires, ils sont révélateurs de l'état d'esprit des ministres et des parlementaires de droite. Deux années plus tard, le bilan est catastrophique pour l'élevage extensif. Ces lois qui devaient réintroduire de l'équité et de la morale et permettre au consommateur de bénéficier d'une baisse des prix ont ouvert un boulevard pour les industriels et les entreprises de la grande distribution qui remplissent leurs poches !

Finalement, non seulement les consommateurs n'en ont tiré aucun bénéfice, mais ces lois sèment la désolation et la misère dans nos campagnes parmi les producteurs dont les prix à la production sont inférieurs aux prix de revient. L'exemple de la production laitière en est un révélateur aujourd'hui.

Pas de démagogie ! Je demanderai à connaître après coup l'impact réel des crédits qui auront été débloqués par les collectivités *via* des aides directes pour les filières en crise. Tout le monde sait que cela ne sauvera pas une exploitation. Les collectivités se seront données bonne conscience et auront entretenu l'illusion. C'est dérisoire face au rouleau compresseur libéral de la loi de modernisation de l'économie et de la réforme de la PAC conjuguées. Les vrais responsables sont les 27 Ministres européens de l'Agriculture – dont Monsieur Barnier – qui ont confirmé le 20 novembre dernier leur souhait d'une politique agricole européenne inscrite dans les lois du marché. C'est cette nouvelle PAC, qu'ils ont voulue sous la houlette de Madame Fischer Boel, qui ouvre la voie à la grande distribution, dans la voie tracée par la loi de la modernisation de l'économie. Elle va amplifier les pressions sur les producteurs en tirant plus encore les prix vers le bas.

Nous avons toutes les raisons de penser que la situation ne va pas s'arranger avec la réélection de Monsieur Barroso à la tête de la Commission européenne. Avec lui, l'objectif de 150 000 exploitations en France paraît tout à fait accessible. C'est pourquoi le Conseil régional n'a pas vocation à suppléer le désengagement

européen ou national. La filière ovine ne souffre pas du désengagement régional, mais de la libéralisation des marchés agricoles décidée à l'OMC avec l'assentiment des responsables politiques européens et nationaux.

Chers collègues de l'opposition, vous ne pouvez pas exiger d'une collectivité qu'elle pallie les conséquences désastreuses d'une politique mise en œuvre par un Gouvernement que vous soutenez, quand, en plus, vous restez muets et vous n'exigez strictement rien de ce qui devrait être l'atout du développement agricole et rural. J'ai cité le Crédit Agricole et son statut coopératif qui préfère engloutir des milliards d'euros dans le « Monopoly boursier » et afficher des profits nets annuels qui sont quinze ou vingt fois l'équivalent du budget régional. C'est pourtant avec l'argent des agriculteurs que la fameuse « banque verte » rémunère grassement ses actionnaires. Alors qu'attendez-vous pour mettre le Crédit Agricole face à ses responsabilités ?

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons un amendement.

Mme THÉVENON-DURANTIN.- Je souhaiterais simplement redire que le travail sur l'autonomie qui transparaît dans cette charte ovine est un travail pour lequel nous avons monté un groupe de réflexion avec les Chambres d'Agriculture, la profession, les instituts de recherche et des partenaires.

Monsieur Mercier nous dit que ces données sont disponibles depuis longtemps, que les Chambres travaillent sur l'autonomie alimentaire ou fourragère depuis plus de 15 ans, certes ! Néanmoins, quand toutes ces populations sont réunies dans une même salle et que l'INRA leur présente des mesures simples sur l'autonomie alimentaire, qui relèvent du bon sens – mieux utiliser l'herbe, mettre les troupeaux aux pâturages quand l'herbe pousse et non pas quand elle décroît – qui sont des principes agronomiques de base, tout le monde s'interroge sur les raisons pour lesquelles ce n'est plus fait aujourd'hui dans les exploitations.

Il semble qu'il y ait un problème entre ce qui est décidé dans les instances, ce qui est fait sur le terrain et ce que l'on apprend aux jeunes agriculteurs dans le cadre des dispositifs de formation. L'objectif de cette démarche de progrès est de faire en sorte que ces personnes se rencontrent sur l'exploitation. Cela n'a l'air de rien et semble être du bon sens, mais ce n'est pas mis en pratique. De véritables marges de progrès se dissimulent derrière ce concept.

Je souligne également que les itinéraires techniques ovins sont parmi les plus difficiles à mettre en œuvre, particulièrement sur le bassin rustique. D'après l'INRA et l'ENITA, ils sont plus difficiles à mettre en œuvre que les itinéraires lait ou bovin viande. Les agriculteurs engagés dans la filière ovine relaient cette idée et reconnaissent que les marges de progrès sont difficiles à atteindre. C'est pour cela que la charte ovine me semble être une véritable démarche de progrès. Le croisement du technicien développement amont et du technicien filière aval nous apparaît comme fondamental.

Sur le sujet de l'amendement qui a été présenté, nous y avons globalement répondu depuis le début de cette matinée. Monsieur Dubourgoux a raison lorsqu'il

dit qu'il est illusoire de penser que les interventions d'urgence résolvent les situations. J'entendais hier soir que le Crédit Agricole proposait à nouveau de reporter d'une année les annuités d'emprunts de trésorerie pour les agriculteurs. L'endettement risque d'arriver à un seuil au-delà duquel il sera difficile d'aller et qui ne fera qu'accroître la situation de détresse. Il faut être prudent, prendre le recul nécessaire, trouver les bons leviers d'actions. Il n'est pas envisageable à ce jour de répondre favorablement à l'amendement qui est proposé.

M. LE PRÉSIDENT.- L'amendement a été rejeté en commission. Nous allons procéder au vote de l'amendement. Qui est pour ? L'UPA. Qui est contre ? La majorité. L'amendement est rejeté.

L'amendement est rejeté : vote contre de l'Intergroupe.

Nous allons procéder au vote du rapport. Qui est pour ? La majorité. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Le groupe UPA.

Le rapport n° 6 est adopté : abstention du groupe Union Pour l'Auvergne.

Rapport suivant.

**CONTRATS DE VALORISATION ET DE QUALITÉ
LANCEMENT DU DISPOSITIF CROQ :
CONTRAT RÉGIONAL D'OBJECTIFS DE FILIÈRE SOUS SIGNE
D'IDENTIFICATION DE LA QUALITÉ ET DE L'ORIGINE**

Rapport n° 7, page 36, présenté par Madame Élisabeth Thévenon-Durantin

Mme THÉVENON-DURANTIN.- Ce rapport a fait l'objet d'unanimité en commission.

Il s'agit de l'application de ce que nous avons annoncé au budget primitif 2009 ; le cahier des charges sera celui des organismes sous signe officiel de qualité.

Une contractualisation sur trois ans avec un plan d'actions annuel et un financement annuel pour chacune des filières de qualité vous sont proposés. J'ai assisté hier soir à Aurillac au lancement de la campagne de communication du Comité Interprofessionnel du Fromage, AOC Cantal. Je vous invite d'ailleurs jeudi soir à 20 heures 35 sur France 2 et 20 heures 40 sur TF1, à regarder le spot publicitaire retenu, qui sera massivement diffusé en faveur de l'AOC Cantal. Vous serez probablement surpris par le slogan retenu et par son contenu : « *Oubliez le Cantal, ça peut être fatal* ». La Région a décidé d'accompagner le Comité Interprofessionnel du Fromage qui met en place une campagne à hauteur de 10 M€ sur quatre ans, campagne d'une ampleur sans précédent. Un financement vous sera proposé lors de la prochaine Commission permanente, qui pourra atteindre 600 000 € sur les quatre années.

La Région répond au besoin de valorisation des AOC. Je rappelle que l'AOC Cantal est aujourd'hui payée moins cher que le Babybel ou la Vache Qui Rit ! Ce qui n'est pas normal.

Grâce à ce dispositif, nous allons contractualiser avec l'ensemble des signes officiels de qualité. Le CIF s'est engagé dans cette démarche ; la nouvelle AOC Saint-Pourçain va pouvoir intégrer le dispositif très rapidement – leur plan d'adaptation de l'AOC est d'ores et déjà prêt – et l'AOC Lentilles vertes du Puy réfléchit déjà au dossier qu'ils pourront déposer. Les autres signes officiels de qualité suivront rapidement.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Bacquet.

M. BACQUET.- Je voulais réagir au slogan. Il serait souhaitable que le Ministre cantalou n'oublie pas le Cantal. Une discussion va avoir lieu sur La Poste qui a perdu plus de 53 % de ses bureaux dans le Cantal.

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport tel qu'il est présenté par Madame Thévenon-Durantin est mis aux voix. Des avis contraires ? Des abstentions ?

Le rapport n° 7 est adopté à l'unanimité.

La séance est suspendue à 12 heures 40.

*La séance est ouverte à 14 heures 06
sous la présidence de Monsieur René Souchon.*

Monsieur Bussière, 1^{er} Vice-Président, procède à l'appel des Conseillers régionaux.

Sont présents :

Mme Arlette Arnaud-Landau	M. Jacques-Bernard Magner
Mme Anna Auboïs	Mme Martine Mahtouk
M. Jean Aulagnier	M. Jean-Claude Mairal
M. Michel Bergougnoux	M. Alain Mercier
Mme Françoise Blazy	Mme Yvette Mercier
M. Michel Bonnefille	Mme Françoise Mercier-Rayet
M. Luc Bourdugue	M. Jacques Mizoule
Mme Dominique Bru	Mme Agnès Mollon
M. Alain Bussière	Mme Élisabeth Montfort
M. Yves Carroy	Mme Danielle Muller
M. André Chapaveire	Mme Martine Munoz
Mme Anne Courtillé	Mme Françoise Nouhen
Mme Anne-Marie Delannoy	M. Pierre Pommarel
Mme Danielle Demure	M. Jean Proriol
M. Éric Dubourgnoux	Mme Nicole Rouaire
M. Bernard Filhol	M. Lionel Roucan
Mme Jane Galleazzi	Mme Pascale Semet
M. Jean-Michel Guerre	Mme Marie-Thérèse Sikora
M. Yves Gueydon	M. René Souchon
Mme Catherine Henri-Martin	Mme Élisabeth Thévenon-Durantini
Mme Christiane Laïdouni	

Sont absents ou excusés :

M. Jean-Paul Bacquet	M. Jean Mallot
M. Brice Hortefeux	Mme Marie-Agnès Petit
M. Claude Malhuret	M. Serge Teillot

M. LE PRÉSIDENT.- Le quorum est atteint. Nous passons à la Deuxième Commission avec Monsieur Bussière et le rapport n° 8.

RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION
présidée par Madame Arlette ARNAUD-LANDAU

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

FIXATION DES TARIFS DES SERVICES D'HÉBERGEMENT
ET DE RESTAURATION DES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT

Rapport n° 8, page 39, présenté par Monsieur Alain Bussière

M. BUSSIÈRE.- Le contenu de ce rapport est technique, puisqu'il décline une décision politique que nous avons prise en avril dernier, qui consiste à fixer un plafond très bas d'évolution possible à la hausse des tarifs.

Nous avons reçu les propositions tarifaires des différents établissements. Nous les avons reprises pour l'essentiel. Les fiches annexées au rapport sont le résultat de ces retours.

Un certain nombre de dérogations à notre principe de plafonnement ont été demandées. Les réponses positives à ces demandes de dérogation vont dans le sens d'une harmonisation des tarifs, soit pour des raisons historiques, soit pour des raisons techniques.

Ce rapport a fait l'objet d'une approbation unanime en commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Avez-vous des observations ? Des avis contraires ? Des abstentions ?

Le rapport n° 8 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 9. Madame Arnaud-Landau.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE

COORDINATION DES FINANCEURS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Rapport n° 9, page 111, présenté par Madame Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU.- Nous allons scinder ce rapport en deux, avec un report pour la première convention cadre pour le financement des actions de formation professionnelle, puisque, après un long silence, un syndicat nous a envoyé des amendements sur les propositions avec des demandes d'ajouts. Je vous demande de reporter cette signature pour laisser le temps aux autres syndicats d'étudier ces demandes.

La convention de partenariat avec l'AGEFIPH, les différents financeurs et les principaux organismes de formation est d'actualité, le but étant de renforcer davantage leur coordination en matière d'insertion professionnelle pour les personnes handicapées.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous retirons la première partie du rapport qui sera présentée ultérieurement. Nous allons voter le point 2 de la page 112 qui traite de la convention pour les personnes handicapées.

Avez-vous des observations ? Des avis contraires ? Des abstentions ?

Le rapport n° 9 est adopté à l'unanimité, la première partie du rapport ayant été retirée.

Rapport suivant.

REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL RÉGIONAL : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS SPÉCIALISÉ

Rapport n° 10, page 129, présenté par Madame Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU.- Il s'agit du CFAS qui accueille chaque année environ 200 apprentis handicapés physiques qui peuvent avoir des difficultés comportementales. Ce CFA est hors murs, il s'appuie sur les autres CFA d'Auvergne. Il était jusqu'à présent géré par le CREAHI qui a dû en abandonner la gestion à la suite des préconisations de l'Inspection des Affaires sociales.

Une nouvelle association a été créée pour la remplacer : le CAP Apprentissage Adapté en Auvergne. Ses statuts prévoient que la Région dispose de deux sièges de titulaires et deux suppléants. Les candidatures de Madame Nouhen en tant que titulaire et de Monsieur Carroy en tant que suppléant vous sont proposées.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame Blazy.

Mme BLAZY.- Pour l'opposition, je vous propose Madame Courtillé comme titulaire et moi-même en tant que suppléante.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des observations ? Des avis contraires ? Des abstentions ?

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

Rapport suivant.

CONVENTIONS QUINQUENNALES AVEC LES CFA

Rapport n° 11, page 130, présenté par Madame Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU.- La Région et les CFA sont régis par des conventions quinquennales de janvier 2008 à décembre 2012. Ces conventions peuvent évoluer.

Nous vous proposons un second avenant pour mettre à jour les structures pédagogiques, modifier la durée de formation du Baccalauréat professionnel, et mettre à jour les formations qui doivent apparaître dans la convention, conformément au Code du Travail.

Ce rapport autorise, à titre dérogatoire et pour la dernière année, le CFA des Métiers du sport et de l'animation en Auvergne à recruter des apprentis pour le Brevet d'État d'éducateur sportif judo 1^{er} degré à la rentrée 2009 et non à la rentrée 2010 comme prévu par la convention, puisque cette formation sera abrogée et remplacée par un diplôme d'État à compter du 1^{er} janvier 2012.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des observations ? Des avis contraires ? Des abstentions ?

Le rapport n° 11 est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant.

CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS APPRENTISSAGE : SIGNATURE DES AVENANTS N° 8, 9 ET 10

Rapport n°12, page 137, présenté par Madame Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU.- Le plan d'urgence pour l'emploi des jeunes prévoit la signature d'un avenant de deux ans au COM Apprentissage qui arrivait à expiration en 2009. Il devrait permettre à la Région de disposer de crédits du Fonds

National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage (FNDMA) d'un montant de 11 291 910 €. Nous recevrons cette année un montant identique à celui de 2008 – soit 5 595 955 € – et 100 000 € supplémentaires en 2010, soit un total de 5 695 955 €.

Concernant le fonctionnement de ces CFA, nous avons arrêté en avril 2009 la première programmation d'actions pour un montant de 3 782 500 €. L'enveloppe revalorisée au titre de l'avenant n° 9 du COM nous amènera à une nouvelle répartition des crédits entre les différents partenaires.

Concernant les crédits d'investissement du COM, nous avons sollicité le FNDMA pour 1,5 M€ en 2010 pour continuer à améliorer les équipements des CFA.

Il vous est proposé de donner délégation au Président du Conseil régional pour signer les avenants du COM Apprentissage.

Je voulais apporter une précision concernant la page 139. Nous avons indiqué que la Région Auvergne et l'État souhaitaient soutenir le projet d'investissement dans le cadre du transfert et de la restructuration du CFA Agricole de l'Institut des Sciences de la Vie et de la Terre au Puy-en-Velay. La Région a pris acte d'un projet d'investissement sans doute nécessaire pour optimiser les coûts de fonctionnement de cet institut privé, mais nous ne sommes pas intervenus, car ce sont des crédits d'État qui ont été fléchés ainsi.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des observations ? Des avis contraires ? Des abstentions ?

Le rapport n° 12 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Guerre pour nous présenter les rapports de la Troisième Commission.

RAPPORTS DE LA TROISIÈME COMMISSION
présidée par Madame Dominique BRU

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION EN VUE DU LANCEMENT D'ÉTUDES
POUR LE DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES AFIN D'AMÉLIORER
LA SITUATION DU HAUT ET DU TRÈS HAUT-DÉBIT EN AUVERGNE

Rapport n° 13, page 155, présenté par Monsieur Jean-Michel Guerre

M. GUERRE.- Cet important rapport concerne l'étude sur le Haut et le Très Haut-Débit.

La Commission permanente a autorisé le Président à signer la convention qui nous lie avec les quatre autres Départements, la totalité des Communes et des Communautés d'agglomération et la Caisse des Dépôts.

Une étude a été engagée en juillet 2008 avec une tranche ferme. Cela a fait l'objet d'une très importante réunion qui a eu lieu le 14 mai 2009, au cours de laquelle un bilan d'étape a été dressé.

À cette occasion, nous nous sommes aperçus qu'il était nécessaire d'affiner et de poursuivre cette étude pour aller plus loin sur un certain nombre d'éléments, tels la rédaction du rapport d'évaluation préalable, la formalisation de l'avis d'appel à concurrence, les calendriers de consultation, l'assistance à l'analyse des candidatures ainsi qu'un autre point fondamental, l'élaboration d'un dossier type « Grand projet européen », afin d'obtenir de l'Europe le maximum d'aides possibles sur ce dossier.

L'avenant n° 1 répond à ces nécessités. Vous trouverez la clé de répartition en page 156 : 45 % pour la Région, 25 % pour les quatre Conseils généraux, 15 % pour les six Communautés d'agglomération et 15 % pour l'État. La convention est annexée au rapport qui a été adopté à l'unanimité de la Troisième Commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des observations ? Des avis contraires ? Des abstentions ?

Le rapport n° 13 est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant.

CONTRAT DE PARTENARIAT « AUVERGNE HAUT-DÉBIT » :
RAPPORT ANNUEL 2008 DU TITULAIRE FRANCE TÉLÉCOM

Rapport n° 14, page 170, présenté par Monsieur Jean-Michel Guerre

M. GUERRE.- Il s'agit du rapport annuel 2008 du titulaire France Télécom. La grande nouveauté de ce contrat de partenariat tient aux douze sites en plus. Il est donc question de prendre acte de ce rapport qui a reçu l'unanimité de la Troisième Commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des observations ? Des avis contraires ? Des abstentions ?

Il est donné acte du rapport n° 14.

Le Très Haut-Débit est un enjeu majeur pour l'avenir. Je dois rencontrer le Ministre de l'Aménagement du Territoire. Toutes les démarches ont été conduites auprès de l'Europe et auprès de Messieurs Juppé et Rocard au titre du Grand emprunt. Nous sommes dans l'attente. Nous poursuivrons nos études sur ce dossier toute l'année 2010. Nous n'avons pas de décision à prendre avant janvier 2011. C'est très important, je souhaiterais que l'Auvergne puisse garder son avance en la matière et même l'accentuer.

Monsieur Lionel Roucan pour nous présenter le rapport n° 15.

<p>RAPPORTS DE LA QUATRIÈME COMMISSION présidée par Monsieur Lionel ROUCAN</p>
--

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIES

POLITIQUE DE L'EAU
AVIS SUR LES ZONES SENSIBLES AU TITRE DE LA DIRECTIVE
« EAUX RÉSIDUAIRES URBAINES » DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Rapport n° 15, page 217, présenté par Monsieur Lionel Roucan

M. ROUCAN.- Il s'agit d'un avis sur les zones sensibles au titre de la directive « eaux résiduaires urbaines ». Le Conseil régional d'Auvergne est consulté par le Préfet de Région Auvergne et par le Préfet du Cantal sur la délimitation des zones sensibles à l'eutrophisation.

Pour l'Auvergne, la révision de ce zonage entraîne l'intégration dans le Cantal des bassins de la Truyère et du Lot. Les conséquences de ce classement porteront

sur les traitements des eaux usées. L'objectif est d'assurer une cohérence des différentes zones sensibles, en intégrant les secteurs de l'amont et les territoires de l'aval qui sont déjà classés.

Je vous propose de donner un avis favorable et sans réserve au classement de ces bassins.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des observations ? Des avis contraires ? Des abstentions ?

Le rapport n° 15 est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant.

CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Rapport n° 16, page 220, présenté par Monsieur Lionel Roucan

M. ROUCAN.- Il s'agit d'un rapport sur les certificats d'économie d'énergie. Ce dispositif est national. Il vise à obliger les fournisseurs d'énergie à accompagner les démarches d'économie d'énergie. Lorsque les obligés n'atteignent pas les objectifs fixés, ils peuvent acheter des certificats à des acteurs qui sont éligibles, comme par exemple les collectivités.

Deux options permettent aux collectivités de valoriser leurs actions : passer une convention avec un obligé ou déposer un dossier auprès de la DRIRE. La Région Auvergne peut valoriser ces deux catégories d'actions, sur notre patrimoine propre et sur les aides aux énergies que nous avons octroyées aux particuliers.

Il vous est proposé d'approuver le projet de convention avec les cofinanceurs. Nous vous proposons d'adopter le projet de convention-type et d'autoriser le Président du Conseil régional à signer les conventions avec les collectivités et à engager les démarches administratives liées à l'inscription d'un certificat d'énergie au bénéfice de la Région.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations, Monsieur Gueydon ?

M. GUEYDON.- Nous avons parlé ce matin de libéralisme. Ce dossier est typique du libéralisme, nous sommes en plein libéralisme. Qu'il s'agisse du marché du carbone ou de celui de l'énergie, c'est le même marché. En rentrant dans ce jeu, on cautionne les producteurs qui produisent, qui consomment encore plus d'énergie et qui polluent encore plus l'atmosphère.

Personnellement, je ne voterai pas ce rapport qui, selon moi, ne va pas dans le bon sens. Je suis très sceptique. Aujourd'hui, les États-Unis sont les champions en la matière. Je suis d'accord pour être pragmatique, mais il s'agit en l'occurrence de pragmatisme tout à fait libéral. Je m'abstiens sur ce dossier. Je comprends que la Région – en tant que gestionnaire – soit tentée de ramasser quelques sous, mais

cela revient à cautionner les producteurs qui consomment encore plus d'énergie et polluent encore plus la planète.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des observations ? Des avis contraires ? Des abstentions ? Une abstention.

Le rapport n° 16 est adopté : abstention de Monsieur Gueydon.

Rapport n° 17, Monsieur Magner.

COMMUNICATIONS ET TRANSPORTS

EXPLOITATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS D'INTÉRÊT RÉGIONAL (TER) BILAN DE L'ANNÉE 2008

Rapport n° 17, page 225, présenté par Monsieur Jacques-Bernard Magner

M. MAGNER.- Ce rapport fait le bilan de l'année 2008 sur le fonctionnement des TER. Il convient de souligner le dynamisme de la ligne Clermont-Ferrand/Lyon, ainsi que la contribution régionale qui s'améliore avec 74,6 M€, abstraction faite de la TVA. Ce rapport a été unanimement accueilli par la commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous prenons acte de ce rapport. Je soulignerai à l'attention des parlementaires qui se trouvent dans la salle que nous avons moins de progression de trafic que les autres régions, car la population est peu nombreuse et dispersée. Nous avons un réel problème d'absence de péréquation nationale à ce niveau. La SNCF ne fait pas la différence, dans ses facturations, entre les régions à grande densité de population et celles à faible densité de population, ce qui fait peser sur nous des charges beaucoup plus lourdes. Monsieur Pommarel.

M. POMMAREL.- J'ai une inquiétude vis-à-vis des propositions qui sont en réflexion quant au remplacement de la taxe professionnelle, qui prévoient que soit prélevée une redevance sur les kilométrages de voies ferrées. Je m'adresse également aux parlementaires qui sont dans la salle pour que cela ne constitue pas une charge nouvelle pour les Régions qui devront participer au paiement de cette nouvelle contribution.

Il est donné acte du rapport n° 17.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons au rapport n° 18.

GRANDE VITESSE ET PROSPECTIVE
PROTOCOLE D'ACCORD « POUR LE DÉVELOPPEMENT DE
L'INTERMODALITÉ DANS LES TRANSPORTS PUBLICS EN AUVERGNE »

Rapport n° 18, page 230, présenté par Monsieur Jacques-Bernard Magner

M. MAGNER.- Ce rapport qui a été adopté à l'unanimité de la Quatrième Commission propose à l'Assemblée d'autoriser la signature de ce protocole avec les douze autres autorités organisatrices de transport, afin de constituer un comité de pilotage pour faire progresser des dossiers importants pour la mobilité et les déplacements dans la région.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des observations ? Des avis contraires ? Des abstentions ?

Le rapport n° 18 est adopté à l'unanimité.

Madame Courtillé.

Mme COURTILLÉ.- Je voudrais intervenir sur l'absence de rapport de la Cinquième Commission. J'ai assisté hier à un conseil d'administration du FRAC. À quatre mois de son ouverture, nous avons découvert des problèmes relatifs à son fonctionnement, en particulier liés à la non-réponse du Maire de Clermont-Ferrand pour une subvention qui viendrait à point pour permettre le fonctionnement du FRAC.

Il serait bien que nos collègues soient informés de ces problèmes. Le commissaire aux comptes a parlé d'alerte, ce qui est suffisamment grave pour que nous puissions en parler en Session.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous ferons le nécessaire et nous ferons le point, soyez tranquille. Nous ne laisserons pas le FRAC dans la difficulté pour son fonctionnement. Nous trouverons des accords. Je n'ai pas de souci particulier là-dessus. Nous participerons à d'autres opérations, à condition que Clermont participe à certaines opérations, dont celle-ci éventuellement. Nous enregistrons vos propos.

Nous arrivons à l'examen des motions et des vœux. Nous avons tout d'abord le vœu n° 1, déposé par le groupe Communiste, Républicain et du Parti de Gauche concernant le changement de statut et d'ouverture au capital de La Poste. Le vœu a été renvoyé en séance. Qui le présente ? Monsieur Dubourgnoix.

VŒUX

VOEU N° 1

concernant le changement de statut et d'ouverture au capital de La Poste
déposé par le groupe Communiste, Républicain et du Parti de Gauche

M. DUBOURGNOUX.- Ce vœu fait suite à la décision du Gouvernement d'ouvrir le capital de La Poste et de transformer l'établissement public en société anonyme. La Poste est un service public de proximité auquel les Français sont très attachés. Ce service permet aujourd'hui l'égalité d'accès avec une tarification sur tout le territoire.

L'objectif est de remodeler La Poste pour qu'elle réponde à l'évolution qui l'a progressivement vidée de ses missions de service public, puisqu'elle est soumise, depuis des années, aux directives européennes d'ouverture à la concurrence qui l'ont peu à peu mise dans la situation de répondre à des impératifs de concurrence. Cela a conduit à l'abandon des activités qui ont été jugées les moins rentables, avec des conséquences graves pour les populations et pour les territoires qui étaient déjà fragilisés par la suppression de nombreux bureaux de poste.

Nous savons, par expérience, que l'ouverture du capital à des acteurs privés est l'antichambre de la privatisation. Face à cette situation, un mouvement populaire s'est renforcé et a décidé, accompagné d'associations, de syndicats et de partis politiques, de mettre en œuvre une consultation citoyenne – une votation – le 3 octobre prochain.

Le but du vœu est que notre Assemblée apporte un soutien à cette initiative pour réussir cette votation populaire et donner une opposition suffisamment forte à la privatisation de La Poste afin que le grand débat public – refusé jusqu'à présent – soit instauré et qu'un référendum d'initiative populaire soit mis en place sur le service public de La Poste.

M. LE PRÉSIDENT.- Il me semble qu'un amendement à ce vœu avait été déposé par le groupe Socialiste.

Monsieur Mizoule.

M. MIZOULE.- Nous proposons de supprimer la phrase : «... *la proposition du député André Chassaigne qui a demandé le mois dernier...* ». La phrase deviendrait alors : « *Le Conseil régional d'Auvergne soutient la création d'une Commission d'enquête...* ».

Cette nouvelle formulation pourrait recueillir, me semble-t-il, l'assentiment de la majorité régionale et peut-être même l'unanimité de notre Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Proriol.

M. PRORIOL.- Nous ne pouvons pas partager la rédaction de ce vœu. La présence d'André Chassaigne, parlementaire parmi les 577 députés, n'est pas choquante. Je ne comprends pas bien cette sorte de manipulation entre le PC et le PS pour supprimer le nom de Monsieur Chassaigne qui est honorablement connu.

Monsieur Dubourgnoix, le texte mentionne que « *la totalité du capital de La Poste restera détenue par l'État* ». Parler de privatisation revient à faire un procès d'intention, c'est une sorte de pré-accusation, comme si l'idée de privatiser se dissimulait derrière cette opération.

J'affirme que le texte de la loi est une parade à la privatisation. Pour faire la privatisation, il faut faire une autre loi avec une autre majorité. Nous vous laissons ce soin si cela vous agréé.

La Poste dit que, face à l'ouverture de la concurrence le 31 décembre 2010, elle est obligée de se moderniser. Dans le cas contraire, d'autres entrants pourront venir sur le marché ; elle doit être aussi performante qu'eux. Nous avons deux concurrents sur le plan européen, dont l'Allemagne avec la Deutsche Post qui vient de recevoir de l'argent de la Deutsche Bank dans son capital.

La Poste veut assurer ses missions de service public. Elle restera compétente pour assurer seule le service universel qui est défini par une directive. Il faut transposer la troisième directive, ce qui nous amène à doter La Poste d'outils pour être capable de résister à la concurrence.

Nous savons tous que le courrier est en baisse entre 8 % et 10 %, sans que nous en connaissions vraiment les raisons.

Vous savez que c'est Monsieur Quilès qui, dans la loi de 1990, a rendu La Poste exploitant autonome de service public sans capitaux. Comme le font vingt-huit pays européens, nous proposons de donner à La Poste les outils pour pouvoir agir avec plus de souplesse. Ce sont des établissements publics seulement en France et au Luxembourg.

Par ailleurs, il est inutile de faire croire à la population que l'on veut privatiser, puisque le système bloque la privatisation. Cela s'est passé différemment pour EDF, pour lequel un appel a été lancé au public.

Nous ne voterons pas ce vœu. La Poste restera une entreprise d'État, de service public, avec des missions qui lui sont assignées, notamment le service universel. En revanche, elle perd le secteur réservé à partir du 1^{er} janvier 2011, puisque toute entreprise qui demandera de porter le courrier pourra le faire en respectant des règles que lui imposera l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP).

M. LE PRÉSIDENT.- Nous soumettons le vœu amendé par Monsieur Mizoule dans son souci d'ouverture au vote de l'Assemblée.

Le vœu n° 1 amendé est adopté : vote contre du groupe Union Pour l'Auvergne.

Vœu n° 2. Monsieur Dubourgnoix.

VOEU N° 2

concernant la restructuration du service comptable de la poste Saint-Éloy
déposé par le groupe Communiste, Républicain et du Parti de Gauche

M. DUBOURGNOUX.- La situation de la poste Saint-Éloy est un exemple symbolique des conséquences de la politique générale appliquée à La Poste et qui risque de se généraliser avec le changement de statut, car rien n'empêchera les capitaux privés de s'investir dans La Poste lorsque celle-ci sera devenue société anonyme. Les comptes rendus de nos Sessions feront foi des propos qui auront été tenus par les uns et les autres. Nous saurons les utiliser en temps voulu.

Il est tout simplement question de fermer le service comptable de la poste Saint-Éloy qui compte treize emplois. C'est un coup porté à la poste de Saint-Éloy, mais aussi à l'image de la région Auvergne.

Il est demandé au Conseil régional d'intervenir auprès du Gouvernement et de la Direction de La Poste pour maintenir ce service comptable de la poste Saint-Éloy, symbole phare de l'agglomération de Clermont.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des observations ? Le vœu est mis aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le groupe UPA. La majorité vote pour.

Le vœu n° 2 est adopté : abstention du groupe Union Pour l'Auvergne.

Vœu suivant. Madame Henri-Martin.

VOEU N° 3

concernant l'apport du bénévolat et visant à sécuriser l'activité associative
et les manifestations culturelles régionales
déposé par le groupe Socialiste

Mme HENRI-MARTIN.- De nombreuses associations ont recours à des bénévoles pour leurs manifestations. Certaines associations avaient pour habitude de donner une compensation aux frais occasionnés par le militantisme des bénévoles puisque certains se voyaient obligés de prendre des repas à l'extérieur.

Il s'est avéré qu'il existait un vide juridique sur ce sujet. Il a été considéré par l'URSSAF que ces compensations représentaient un salaire déguisé. Le Festival du Court Métrage de Clermont-Ferrand a été mis en accusation, mais de nombreuses associations sont très inquiètes par rapport à ce phénomène qui risque de se produire pour elles aussi.

Nous souhaitons que le Conseil régional prenne position pour soutenir les bénévoles et les associations culturelles qui ont absolument besoin de l'aide de ces bénévoles qui donnent leur temps pour le bon déroulement des manifestations.

Le texte a été légèrement modifié en commission hier. Des modifications ont été apportées au paragraphe 5 où il est indiqué : « *Or, un vide juridique semble subsister entre défraiement et rémunération comme le montre un contentieux en cours entre l'URSSAF et l'Association du Court Métrage en Auvergne* » à la place de « *deux ou trois associations culturelles en Auvergne* », car c'est l'Association du Court Métrage qui est visée. Le paragraphe suivant mentionnerait : « *C'est pourquoi, aux fins que ne puisse être menacée l'existence même de nombreuses manifestations culturelles phares de la Région, etc., le Conseil régional d'Auvergne demande que soient arrêtées...* ».

Ce vœu ainsi modifié a été voté à l'unanimité de la Commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Je me félicite de cette unanimité, que nous allons, bien sûr, retrouver en séance. Pas d'objection ? Madame Delannoy.

Mme DELANNOY.- Je souhaite remercier la Vice-Présidente en charge de la Culture à qui nous avons demandé d'insister sur l'Association du Festival du Court Métrage qui avait fait la une des journaux.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des observations ? Le vœu est mis aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le vœu n° 3 est adopté à l'unanimité.

Nous avons ensuite un vœu n° 4 déposé par le groupe Socialiste et un vœu n° 5 déposé par le groupe Vert qui portaient sur le même sujet. Après discussion en commission, une nouvelle rédaction vous est proposée, visant à l'obtention de l'examen de la régularisation de la famille Tang-Zhou. Madame Anna AUBOIS.

VOEU N° 4

concernant l'obtention de l'examen de la régularisation de la famille Tang-Zhou
déposé par le groupe Socialiste et le groupe Vert

Mme AUBOIS.- Après discussion des différents groupes majoritaires, nous avons présenté en Sixième Commission une proposition de nouvelle rédaction qui réunit les deux vœux.

Le principe est de s'appuyer sur le courrier qui a été adressé au Préfet de Région pour la régularisation de la famille Tang-Zhou en se basant sur le fait que cette famille était jusqu'à présent détentrice d'un titre de séjour commerçant. Ce titre n'ayant pas été renouvelé, c'est bien l'État qui les a mis en situation irrégulière. Les deux enfants sont nés en France, le plus âgé est scolarisé, mais sa chaise est actuellement vide car nous sommes dans l'obligation – en tant que citoyens résistants – de les cacher pour éviter l'expulsion.

Ce type de vœu a été voté à l'unanimité des Conseillers généraux du Puy-de-Dôme. J'aimerais informer les Conseillers régionaux que d'autres municipalités ont formulé cette même motion. Lors du dernier Conseil municipal de Riom, des Conseillers régionaux présents dans notre Assemblée ont voté le même vœu. Il semble qu'il y ait unanimité de force et de volonté pour la régularisation de la famille Tang-Zhou.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui souhaite intervenir ? Madame Nouhen.

Mme NOUHEN.- Le Conseil municipal de Clermont le votera sous la même forme vendredi prochain.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Mizoule.

M. MIZOULE.- Cette information illustre le climat dans lequel nous nous trouvons. Le Préfet de Région avait décrété que cette famille devait rejoindre la Chine, mais un obstacle se présentait, puisque le plus jeune des deux enfants n'étant inscrit sur aucun document des parents, les Chinois ne voulaient pas l'accueillir.

Pour appliquer la mesure qui a été prise, il aurait fallu expulser les deux parents et le fils aîné, mais pas le plus jeune, ce que le Préfet a refusé de faire. Il a trouvé une autre façon de procéder dont je voulais informer l'Assemblée, car elle me semble d'une gravité extrême. Il a demandé à la famille de signer une délégation d'autorité parentale, ce qui revenait à demander aux parents d'abandonner leurs enfants. Les parents auraient pu être ainsi expulsés sans les enfants.

Au-delà de toutes les opinions qui ne sont pas toujours partagées, j'estime que les mesures devant lesquelles nous nous trouvons relèvent de la barbarie – même si j'ai conscience d'employer un terme un peu excessif. Tous ceux qui ne souhaitent pas que l'État français sombre dans cet univers, ont aidé cette famille à se soustraire à ces mesures scandaleuses, d'un autre âge, d'une autre époque.

Des parlementaires sont en ce moment chez le Préfet de Région. J'espère qu'il entendra la voix de l'humanité. Si notre vœu pouvait être voté à l'unanimité et y contribuer, j'en serais particulièrement fier.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur Mizoule pour ce témoignage. Effectivement, c'est un problème de cœur. Le vœu a été adopté à l'unanimité en commission. Il n'y a pas d'avis contraire ?

Monsieur Proriot.

M. PRORIOL.- Le groupe UPA s'est penché sur ce dossier et dispose de compléments d'informations supérieurs à ceux mentionnés dans le vœu.

Le dossier est effectivement d'une grande complexité. Cette famille est arrivée en 1999, a tenu deux restaurants dans des conditions difficiles. Madame devait fréquenter l'université, je ne suis pas certain qu'elle soit allée au bout de sa démarche. Entre-temps, sont nés deux enfants qui posent problème. Sans eux, la mesure aurait été appliquée depuis quelque temps, puisque leur arrivée en France n'était pas liée à un prétexte de réfugiés politiques. Tout cela est très compliqué.

Le groupe UPA ne s'opposera pas à ce vœu, nous en avons largement débattu. Certains d'entre nous vont le voter, certains d'entre nous s'abstiendront peut-être, mais nous ne nous y opposerons pas. Je pense que ce vœu devrait même être adressé au Ministre de l'Immigration.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien entendu, mais le Préfet de Région étant le représentant de l'État en région, il est chargé d'appliquer la loi et d'informer son ministre.

Je mets ce vœu aux voix ; je souhaite que nous l'adoptions à l'unanimité.

Y a-t-il des avis contraires ? Y a-t-il des abstentions ? Six abstentions : Madame Courtillé, Monsieur Filhol, Monsieur Bergougnoux, Madame Delannoy, Madame Mahtouk et Monsieur Mercier.

M. BERGOUGNOUX.- Je voudrais expliquer les raisons de mon abstention. Je reconnais volontiers la nature très complexe de ce dossier, mais je considère que les parents dans cette affaire, au moins pendant les premières années, n'ont absolument pas répondu aux demandes qui leur étaient faites. Cette affaire est si délicate et cruciale qu'il est facile d'en tirer des interprétations et de faire passer les individus pour ce qu'ils ne sont pas nécessairement.

M. MIZOULE.- Prenez vos responsabilités !

M. BERGOUGNOUX.- Tout à fait ! Si des règles existent, elles doivent être un minimum respectées. Je suis profondément favorable à la liberté de circulation des personnes et à leur protection, mais pas dans n'importe quelles conditions.

Il me semble un peu facile de mettre en avant la situation actuelle avec les enfants. Je suis d'accord pour dire qu'il faut protéger les enfants. Il est probable que cette famille restera, mais nous sommes dans un état démocratique.

Je vois très bien l'exploitation politique qui peut être faite d'un vote tel que celui-ci. Ma vie, mon activité, ma profession, ce que j'ai fait avec un grand nombre d'étudiants étrangers, témoignent de mon grand attachement à la démocratie et à l'humanisme. Je ne voudrais pas que ce vote soit interprété n'importe comment. Voilà ma position.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai noté les abstentions et les votes pour.

Le vœu n° 4 est adopté avec six abstentions.

L'important est que le vœu soit adopté. Je pense que notre attitude pèsera sur la décision finale. Je vous en remercie.

Nous avons achevé l'examen des questions qui étaient à l'ordre du jour. Nous allons nous retrouver pour la Commission permanente le lundi 19 octobre. Nous aurons ensuite une Session les 16 et 17 novembre pour la DM2 et le débat d'orientations budgétaires.

Je vous souhaite de bien travailler à la prospérité auvergnate.

La séance est levée à 15 heures.

Le Président du Conseil régional d'Auvergne

Signé : René Souchon

Ce document est disponible
au Secrétariat de l'Assemblée
Conseil régional d'Auvergne
13/15, avenue de Fontmaure – BP 60
63402 CHAMALIÈRES CEDEX